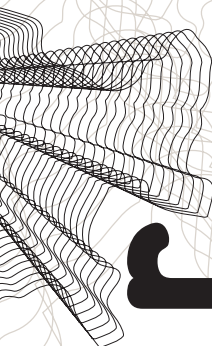


l'avenir | suisse |



avenir sélection

2014/2015

- 2 _ Editorial
- 3 _ Indice de liberté d'Avenir Suisse
- 6 _ Objectif global sans contingents
- 8 _ Pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- 9 _ Femmes pionnières
- 10 _ Choc démographique
- 12 _ Une société de fournis rentières?
- 14 _ Diminuer les coûts du transport
- 16 _ Libéralisation du marché de l'électricité
- 18 _ Mandats des banques centrales
- 20 _ Financement privé des universités
- 22 _ Citoyenneté et fusions de communes
- 24 _ Mythe d'une faible charge fiscale
- 27 _ Raz-de-marée réglementaire
- 28 _ Récit libéral
- 29 _ Syndrome des Buddenbrook



Gerhard Schwarz

Directeur Avenir Suisse

Contrairement à son image, la Suisse ne se trouve pas sur la meilleure voie pour suivre une stratégie «du beurre et de l'argent du beurre», mais risque de combiner les désavantages. Des désavantages qui découlent d'une double erreur d'appréciation: une impuissance présumée due à sa petite taille et une croyance inexacte en la toute-puissance de l'autonomie. Elle méconnaît les avantages de l'ouverture et perd ainsi des amis et des alliés. Pourtant, elle n'hésite pas à défendre énergiquement ses intérêts à l'étranger. De manière irréfléchie, elle va au-delà des prescriptions des autres pays et se brouille à l'interne sur des questions de répartition.

En tant que petit État prônant l'autonomie, bien que limitée, elle devrait plutôt soigner ses amitiés et utiliser les avantages de sa petite taille, tels que l'efficacité, la force d'innovation et la rapidité. Les citoyens, les milieux économiques et le monde politique devraient à nouveau tirer à la même corde. L'économie peut cependant ne pas souhaiter atteindre la cohésion nationale, en émettant des réserves sur le système d'économie de marché, qui a conduit la Suisse au succès. Parce qu'elle doit faire face à des vents contraires venant de l'étranger, de plusieurs directions, il est clair que la Suisse doit s'atteler à des réformes pour se rendre plus aérodynamique. Elle doit lâcher le lest formé par la surréglementation, rester ouverte aux nouvelles technologies et aux nouveaux modèles de travail. Qu'il s'agisse de la prévoyance vieillesse ou du fédéralisme, de l'imposition ou de l'énergie, il nous manque une stratégie de développement dynamique.

Ce numéro d'«avenir sélection» contient une compilation d'articles de tous les chefs de projets sur les thèmes prioritaires d'Avenir Suisse, publiés en 2014. Certains contiennent des recommandations très concrètes, d'autres traitent plutôt de grands principes, mais tous veulent donner des incitations sous un angle libéral, afin que la Suisse n'ait pas qu'un passé enviable, mais puisse aussi être confiante dans son avenir.

Quel est le canton le plus libre de Suisse?

L'indice de liberté d'Avenir Suisse mesure le degré de liberté accordé par chaque canton à ses citoyens. Il indique les possibilités d'amélioration pour une structure des lois et institutions cantonales octroyant plus de place à la liberté.

Samuel Rutz et Marion Hämmerli

La Suisse est considérée comme une économie libérale avec une forte protection du patrimoine, une faible corruption, des conditions d'investissement et d'innovation favorables, une monnaie stable et un marché du travail réglementé avec modération. Selon les indices de liberté économique courants (comme l'Economic Freedom of the World Index de l'Institut Fraser ou l'Index of Economic Freedom du «Wall Street Journal» et de l'Heritage Foundation), la Suisse est une des économies les plus libres du monde.

Toutefois, ces indices ne tiennent pas compte de toutes les entraves à la liberté existantes: les 26 cantons suisses bénéficient d'une grande autonomie et peuvent donner une orientation propre à d'importants domaines économiques et civiques. Ils se trouvent donc dans une compétition interne, caractéristique du fédéralisme suisse. Combiné à des structures de petite taille, cela crée des conditions préalables optimales pour des solutions cantonales innovantes. Néanmoins, en raison de la liberté d'agencement des lois et institutions cantonales, les citoyennes et citoyens suisses ne sont pas aussi libres selon leur canton. Certains cantons connaissent de larges entailles dans la liberté civile de leurs habitants (p. ex. en matière de vidéosurveillance ou de libre choix de l'école), alors que d'autres réduisent fortement la liberté économique de ces derniers par de forts taux d'imposition et de lourdes charges.

C'est là que l'indice de liberté d'Avenir Suisse entre en jeu: publié pour la deuxième fois, il mesure le degré de liberté accordé par les lois et institutions de chaque canton suisse. Il rassemble plusieurs indicateurs caractéristiques de liberté économique et civile et observe quel niveau étatique organise certains domaines de la vie. Il montre dans quels domaines les cantons pourraient développer une plus grande liberté et

dresse une carte détaillée des différences cantonales en matière d'orientation libérale des lois et des institutions. Bien entendu, la liberté est un concept subjectif qui ne saurait être exactement mesuré. C'est pourquoi l'indice d'Avenir Suisse est conçu comme un outil interactif:

La liberté – un terme relatif

La littérature philosophique différencie une définition négative et une définition positive de la liberté. Le concept de liberté négative est un concept d'opportunité, selon lequel la liberté se manifeste par la présence du plus grand nombre possible d'options. Selon cette définition, un homme est libre quand ses actions ne sont pas décidées arbitrairement, imposées de l'extérieur, qu'elles ne sont pas justifiables par les intérêts fondamentaux d'autres individus.

Cette vision contraste avec une définition de la liberté formulée positivement, selon laquelle un individu est libre quand il peut façonner sa vie de manière autonome. Il ne s'agit pas seulement de l'absence de barrières extérieures (condition préalable à la liberté positive), mais aussi de la liberté dans le sens d'une vie autodéterminée. Dans le langage courant, c'est souvent de cette manière que la liberté est comprise. La liberté positive se mesure plus difficilement que la liberté négative et ne se prête pas à la comparaison des différences légales entre les cantons, »

Certains cantons connaissent de larges entailles dans la liberté civile de leurs habitants, alors que d'autres réduisent fortement la liberté économique de ces derniers.

tel que le fait l'indice de liberté. Comme les autres indices, l'indice de liberté d'Avenir Suisse repose donc sur une vision négative de la liberté.

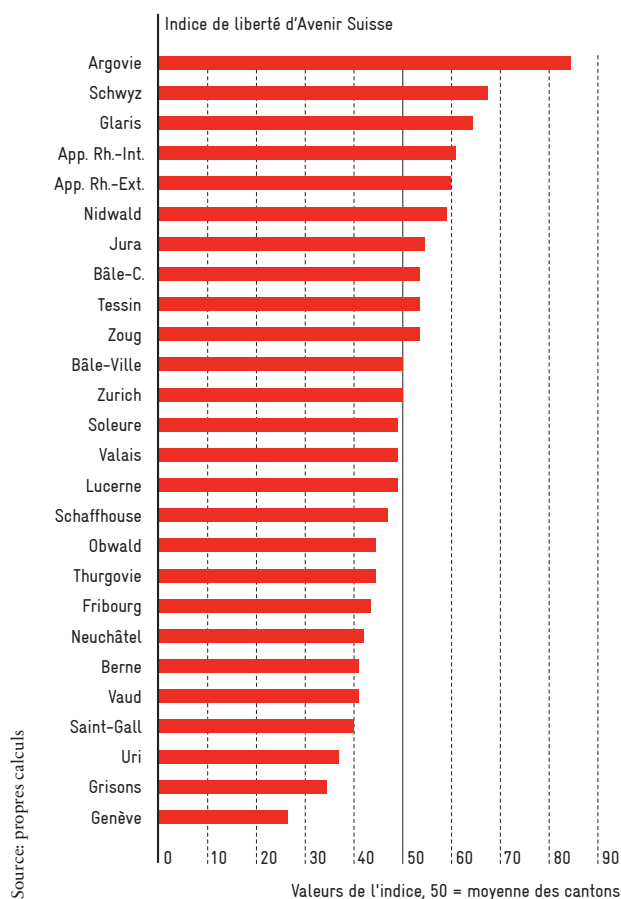
Focus sur les cantons

Pour mesurer la liberté négative des cantons suisses, l'indice de liberté d'Avenir Suisse englobe 12 indicateurs économiques et 9 indicateurs civils. Dans le domaine de la liberté économique, on considère le système de fiscalité et de redistribution, les finances étatiques, les interventions sur le marché et la réglementation de la concurrence. Ainsi, l'indice dresse le tableau de la liberté à propos du patrimoine privé à court et long terme

d'un côté (revenu et gains), et reflète de l'autre la présence du secteur étatique dans l'économie cantonale. Les libertés civiles illustrées par l'indice englobent les champs formation, santé et prévention, police et construction, ainsi que la relation entre l'Église et l'État. Tous ces domaines de la vie civile dépendent de la souveraineté cantonale et peuvent être régulés différemment par les législateurs (p. ex. sur les thèmes du libre choix de l'école, de la protection des non-fumeurs ou de la vidéosurveillance).

Deux points sont significatifs pour la compréhension de l'indice de liberté d'Avenir Suisse. D'abord, il s'agit d'un indice relatif, qui détermine

Indice de liberté d'Avenir Suisse: Argovie reste le canton le plus libre de Suisse



Cette année encore, le canton d'Argovie occupe la première place dans l'indice de liberté d'Avenir Suisse. Elle obtient des résultats excellents du point de vue de la liberté économique et de la liberté civile. En deuxième position, Schwyz obtient quasiment les mêmes valeurs que l'Argovie dans le domaine économique, mais ses indicateurs de liberté civile le placent tout juste au-dessus de la moyenne cantonale. Alors que Glaris, Appenzell Rhodes-Extérieures et Nidwald se distinguent sensiblement des autres cantons par des chiffres remarquables dans les deux domaines, le bon résultat d'Appenzell Rhodes-Intérieures se compose d'une liberté civile supérieure à la moyenne et d'une liberté économique qui se maintient dans la moyenne.

Le large milieu du classement est dominé par le Jura, qui doit son excellent classement à des valeurs exemplaires dans le sous-indice «Liberté civile», et comprend, en plus du Tessin, la plupart des cantons alémaniques du Plateau. Dans le milieu inférieur du classement, on trouve les cantons de Suisse orientale de Saint-Gall et de Thurgovie, ainsi que les cantons romands de Fribourg, Berne, Neuchâtel et Vaud dont le résultat inférieur s'explique par leur place dans le classement «Liberté économique». Comme l'année passée, les «lanternes rouges» de l'indice de liberté sont les cantons d'Uri, des Grisons et de Genève.

Lien vers l'indice de liberté interactif:
www.avenir-suisse.ch/fr/34126/

pour chaque canton son degré de liberté en comparaison avec la moyenne des cantons. La moyenne est déterminée comme valeur de référence à 50 points (cf. graphique). Un résultat de plus de 50 points montre donc que pour la moyenne de tous les indicateurs, un canton est organisé de manière plus libre que la moyenne des cantons et vice versa. Certains indicateurs (p. ex. la fréquence

des installations radar, l'exploitation du potentiel fiscal) ont leur propre signification unique – à la lumière de la nature relative de l'indice de liberté. Alors que les routes de tous les cantons peuvent, par exemple, être considérées comme similairement sûres, c'est un fait que l'installation de radars fixes (qui se justifie sans doute par un objectif de «sécurité routière») varie fortement

d'un canton à l'autre. Un recours aux radars clairement au-dessus de la moyenne n'a donc pas nécessairement de rapport avec l'objectif, également légitime du point de vue libéral, de garantir la sécurité des tiers dans la circulation routière et qu'il pourrait ainsi représenter une limitation injustifiée de la liberté civile. Il en va de même pour les décisions de politique économique comme l'exploitation du potentiel fiscal ou la quote-part de l'État. Ici aussi, ce sont les différences d'orientation cantonale une fois observées comparativement aux autres cantons qui forment un indicateur très parlant pour l'indice de liberté économique.

Deuxièmement, l'indice de liberté cantonale se focalise sur les interférences légales et institutionnelles dans la liberté et ne considère pas les restrictions de liberté qui résultent de normes sociales. Cette focalisation influence le résultat de l'indice, car les cantons urbains ont tendance à être classés comme moins libres. Les cantons avec de grands centres urbains montrent souvent une densité de population plus importante. Il en résulte de plus grandes frictions potentielles qui

conduisent, dans de nombreux cas, à une réglementation plus forte des domaines de la vie civile. Parce qu'il est focalisé sur les restrictions légales de la liberté, l'indice de liberté ne peut pas séparer cette plus grande réglementation de la plus grande ouverture culturelle et sociale dans ces cantons urbains.

La liberté – une valeur en soi

La liberté est une valeur en soi, qu'il faut prendre en considération dans l'organisation des conditions-cadres économiques et civiles. Au niveau civil, la liberté représente la possibilité de choisir de façon autonome son système de valeurs et son modèle de vie. Un État garantit la liberté civile, en s'abstenant de discriminer (positivement et négativement) toutes les formes de vie. Dans le domaine économique, la liberté signifie la compétition d'idées, de processus et de produits, sachant que les processus économiques et sociaux complexes peuvent difficilement être contrôlés, ainsi que la garantie de la propriété privée comme condition préalable à la liberté des individus.

De nombreuses restrictions de la liberté trouvent leur point de départ au niveau cantonal. L'indice de liberté d'Avenir Suisse entend regrouper ces dynamiques négatives systématiquement et au début du processus. En même temps, cet indice illustre comment la structure fédéraliste de la Suisse peut être utilisée comme champ d'expérimentation pour plus de liberté civile et économique. Ainsi, il montre comment les expériences positives de certains cantons (p.ex. avec l'instrument du frein à l'endettement) ont permis de faire évoluer les règles budgétaires. De telles dynamiques sont souhaitables et doivent être rendues visibles à travers l'indice de liberté. En montrant les nombreuses possibilités d'amélioration des cantons et les tendances anti-libérales d'entraves à la liberté, l'indice de liberté d'Avenir Suisse doit aussi fonctionner comme une boussole sur le chemin vers une organisation des lois et institutions cantonales davantage tournée vers la liberté.

Cet article a été publié dans «Gelebter Föderalismus», une publication spéciale d'Avenir Suisse et Schweizer Monat, déc. 2014

Dans le domaine économique, la liberté signifie la compétition d'idées, de processus et de produits, ainsi que la garantie de la propriété privée comme condition préalable à la liberté des individus.

«Introduire des contingents revient à puiser dans l'armoire à poisons»

Que faire après le «Oui» à l'initiative contre l'immigration de masse et le «Non» à Ecopop? Les relations entre cantons et Confédération sont déjà altérées par de petites réductions des contingents. Patrik Schellenbauer défend l'idée d'une solution flexible.

Patrik Schellenbauer en entretien avec Martin Wilhelm (Tages-Anzeiger)

Martin Wilhelm: Monsieur Schellenbauer, où en sommes-nous actuellement dans la recherche d'une solution en matière d'immigration?

Patrik Schellenbauer: En fait, au même point qu'il y a six mois. Aujourd'hui, on ne peut toujours pas prévoir dans quel sens ira la solution.

Souhaitant enterrer le résultat du 9 février grâce à une nouvelle votation populaire, un courant désormais puissant est conforté dans son opinion par le «Non» massif à Ecopop. Une autre partie de l'échiquier politique exige une application stricte de l'énoncé de l'initiative, l'objectif principal étant de torpiller les relations avec l'UE. Outre tous ceux qui, comme nous, recherchent une solution pragmatique, nombreux sont les défenseurs d'une

d'autre part on sait qu'une mise en œuvre de contingents bureaucratiques n'est pas compatible avec la libre circulation des personnes. Mais en juin 2014, le Conseil fédéral s'est prononcé pour une application stricte, qui réduirait considérablement la marge de manœuvre de la Suisse dans les négociations avec l'UE.

Chez Avenir Suisse, vous défendez l'idée d'un objectif global, notamment celui de ne pas laisser la population résidente dépasser les 9 millions d'ici à 2025. Pourtant, cette proposition serait en nette contradiction avec l'énoncé de l'initiative.

Une application à la lettre ne garantit aucunement le respect de la «volonté du peuple», car on pourrait fixer des contingents tellement élevés qu'ils seraient inutiles. Cela serait tout bonnement une ruse. Nous sommes persuadés qu'un objectif global sur le long terme ou une solution similaire répondrait au mieux aux attentes de la majorité. La votation du 9 février a montré que cette dernière souhaite une limitation et un certain contrôle de l'immigration. Parallèlement, la population est consciente des avantages de l'ouverture de la Suisse. Elle ne veut pas d'une rupture forcée avec l'UE, ce qu'a clairement montré la votation sur Ecopop.

Si l'objectif global n'est pas atteint au bout de cinq ans, votre proposition prévoit la mise en place de contingents stricts. Pour éviter cette mesure, l'économie devrait freiner l'immigration grâce à l'autolimitation. Est-ce vraiment réaliste?

En fait, nous proposons la politique de la carotte et du bâton. La perspective de contingents stricts au bout de cinq ans devrait fortement inciter les associations économiques à travailler ensemble

La perspective de contingents stricts au bout de cinq ans devrait fortement inciter les associations économiques à travailler ensemble à l'élaboration de solutions.

approche «pédagogique». Ils espèrent une application à la lettre dans l'espoir qu'elle s'avère irréalisable et que la décision inopportune soit corrigée par la suite.

Selon vous, le Conseil fédéral défend-il lui aussi cette approche pédagogique?

Il faudra voir si le rapport sur les résultats de la procédure de consultation contiendra, en plus de la proposition d'une application fidèle, une variante plus flexible. Cependant, la position officielle adoptée jusqu'à présent est contradictoire: d'une part on souhaite sauvegarder les bilatérales,

à l'élaboration de solutions. Il ne faut pas oublier que plus de la moitié des travailleurs étrangers sont employés par l'État ou par des secteurs proches (hôpitaux ou service public). C'est pourquoi la politique, plus encore que les entreprises, devrait œuvrer dans le sens d'une limitation. Et cela devrait être possible.

Vous avez de nombreux contacts avec les représentants des milieux économiques. Sont-ils prêts à s'autolimiter de leur plein gré?

Jusqu'à présent, on faisait preuve de retenue, tout en étant conscient du problème. Cependant, certains disent qu'une solution telle que nous la proposons pourrait bien fonctionner. J'ai confiance en la créativité des entreprises, et en leurs intérêts propres, mais elles n'agiront pas tant qu'elles ne sauront pas dans quelle direction nous partons.

Outre l'économie, vous aimeriez aussi mettre à contribution la politique. Les cantons devraient s'abstenir d'accorder des subventions et des allègements fiscaux aux entreprises étrangères. Encore une fois: est-ce réaliste?

Nous nous trouvons ici face à une sorte de dissonance cognitive. D'un côté, on ne veut plus d'une immigration aussi forte qu'aujourd'hui, et de l'autre, personne n'est prêt à faire des concessions, surtout pas en matière d'intérêts régionaux. Avenir Suisse souhaite des conditions favorables pour toutes les entreprises, qu'elles soient tout juste installées en Suisse, qu'elles viennent d'être fondées ou qu'elles soient déjà ici depuis longtemps. Il faudrait donc renoncer aux traitements de faveur qui avantagent uniquement les entreprises arrivant en Suisse. Souvent, on ne trouve même pas la main-d'œuvre nécessaire en Suisse. Ces implantations «subventionnées» amplifient le flux d'immigration de manière quasi proportionnelle.

Le démêlé actuel entre Confédération et cantons à propos des contingents pour la main-d'œuvre en provenance des États tiers révèle justement que personne n'est prêt à faire des concessions. Les cantons désapprouvent la décision du Conseil fédéral de réduire ces contingents.

Cet exemple montre que les contingents mènent à une lutte politique pour la répartition. Avec l'introduction de contingents bureaucratiques et stricts, le processus politique tournera longtemps et vivement autour de la question de savoir qui en profitera. Ceci exigera beaucoup de ressources de la part de la politique et de l'économie et soulève un problème bien plus grand.

Lequel?

La lutte pour la répartition aura certainement des effets de distorsion sur la concurrence et de conservation de la structure, ce qui risquerait d'être profitable aux branches et régions qui ont des problèmes structurels. Le maintien des structures par une politique migratoire étatique a été l'une des raisons pour lesquelles la récession ayant suivi le choc pétrolier des années 1970 a été bien plus violente en Suisse qu'ailleurs. On ne parle plus assez de ce qu'elle nous a coûté. Pourtant, c'est le meilleur argument contre les contingents, qui reviennent à puiser dans l'armoire à poisons économique.

Êtes-vous activement à la recherche de soutien pour votre proposition?

Nous avons déjà soumis notre proposition aux partis politiques et à de nombreuses associations. Cependant, Avenir Suisse ne peut et ne veut pas s'immiscer dans la vie politique. Notre rôle est d'anticiper les 20 prochaines années et de trouver de bonnes idées.

Croyez-vous possible de trouver une alliance pour une mise en œuvre flexible de l'initiative contre l'immigration de masse couplée à des mesures limitant de manière raisonnable la migration?

Les nombreuses discussions que j'ai eues font que je reste optimiste: une alliance pour une solution raisonnable finira par être trouvée. Avec le temps, la tactique politique laissera la place à la recherche constructive d'une solution.

Cet entretien a été publié dans le «Tages-Anzeiger» du 5.12.2014. Avec l'aimable autorisation du «Tages-Anzeiger». Lien vers avenir Points de vue «Un objectif global sans contingents»: www.avenir-suisse.ch/fr/37704/

Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié

Le dilemme concernant la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse» remet sur le devant de la scène le manque chronique de main-d'œuvre autochtone. La solution proposée par la Confédération pour lutter contre cette pénurie risque de ne pas suffire.

Patrik Schellenbauer

La pénurie de main-d'œuvre n'est pas un phénomène nouveau, 40 % des entreprises interrogées dans les années 1990 se plaignaient déjà d'un manque de personnel. Désormais, il n'y a aucune amélioration à attendre de la démographie. Au contraire: la population active suisse va commencer à se réduire dès l'an 2021. Les exposés et débats du Basel Economic Forum (BEF) ont montré que les branches et les groupes d'intérêt qui leur sont liés travaillent d'arrache-pied à la gestion, par tous les moyens dont ils disposent, de la pénurie de personnel.

Au niveau global, les participants du BEF doivent cependant être conscients que le problème a de profondes racines. Cela nous ramène au plus petit dénominateur commun: le succès continu de la Suisse, en tant qu'îlot de premier choix au cœur de l'Europe, a conduit à ce que la base démographique du pays ne suffise pas à satisfaire les besoins en personnel des entreprises (et malheureusement ceux de l'État, à ne pas oublier). La Suisse ressemble à une cité-État sans arrière-pays. Si une branche parvient à recruter plus de personnel indigène, cette main-d'œuvre viendra à manquer dans un autre secteur.

Cette situation est la raison de l'immigration continue. Elle est pour l'essentiel une «pull-migration», provoquée par la pénurie indigène. Preuve en est que malgré l'augmentation du nombre de travailleurs sur le marché du travail suisse depuis 2000 (environ 800 000 personnes), presque exclusivement alimenté par l'étranger, il n'y a pas eu de vaste éviction des travailleurs indigènes, car le chômage n'a pas progressé. L'initiative de la Confédération visant à combattre la pénurie de personnel qualifié ne peut pas éliminer celle-ci, mais l'atténuer dans le meilleur des cas. Rien que cela serait déjà un succès. Avec un taux de participation de plus de 81 %, la Suisse

puise actuellement déjà dans son pool de main-d'œuvre comme peu d'autres pays. Une augmentation supplémentaire serait difficile et chère. Les attentes et objectifs ne doivent pas non plus être fixés trop haut. On peut donc en déduire que nous dépendrons à l'avenir de l'apport de travailleurs étrangers.

En plus des travailleurs plus âgés, les femmes doivent aussi être engagées. Certes, elles ont bien rattrapé leur retard sur les hommes en termes de participation et seront tôt ou tard à leur niveau. Ce qui pose problème en revanche, c'est la grande part de travail à temps partiel avec souvent de très bas degrés d'occupation. Ici, reste en friche probablement le plus gros «potentiel». Le développement tardif de la garde externe des enfants y est pour quelque chose, mais ne constitue pas la raison principale du faible taux d'occupation des femmes.

D'une part, l'offre de travail va se réduire d'elle-même du fait du haut niveau des salaires suisses – aussi chez les hommes. C'est la conséquence positive du succès et il ne faut pas y toucher. D'un autre côté, les progressions implicites du «deuxième revenu» sapent l'incitation à l'emploi des femmes mariées. L'imposition progressive formelle sous un régime de taxation commune n'est pas la seule en question, les tarifs des crèches variables selon les revenus, et certains aspects de la politique sociale l'étant aussi. Il n'est pas rare qu'il ne subsiste plus que 20 centimes voire moins sur chaque franc gagné. Le monde politique devrait réagir à ce dysfonctionnement. L'objectif doit être que l'État intervienne aussi peu que possible dans les projets de vie de ses citoyens.

Cet article a été publié dans «metrobasel report» en décembre 2014.

Des femmes qui ont vécu la liberté

40 portraits de Suissesses qui sont devenues des pionnières de la Suisse moderne parce qu'elles ont lutté pour la liberté... ou l'ont tout simplement vécue.

Verena Parzer Epp

Connaissez-vous Marie Dentière, Meta von Salis, Marie Heim-Vögtlin ou encore Else Züblin-Spiller? Comme beaucoup d'autres, ces femmes ont contribué à écrire l'histoire de la Suisse à travers des exemples très concrets, que ce soit en tant que réformatrice aux côtés de Calvin, en tant que féministe précoce et écrivaine, première femme médecin suisse ou encore cheffe d'entreprise dévouée à la cause sociale. Malgré cela, elles sont souvent oubliées. Si, aujourd'hui encore, ce sont les hommes qui dominent l'historiographie et les manuels scolaires cela est dû au fait que ceux-ci ont également dominé la vie publique pendant des siècles. C'est d'autant plus regrettable car parmi les personnalités remarquables à travers les siècles figurent également des femmes exceptionnelles qui méritent que la société se souvienne d'elles.

Les premières traces des femmes menant librement leur vie sont profondément ancrées dans l'histoire. Elles remontent jusqu'au XIII^e siècle, une époque durant laquelle la ville de Zurich a été gouvernée par une femme pendant près de trente ans. Elisabeth von Wetzikon, la princesse-abbesse du couvent de Fraumünster, surveillait l'élection du maire, avait le droit de monnaie et a laissé un riche héritage culturel.

À la fin du XVIII^e siècle, la Vaudoise Suzanne Necker-Curchod était l'une des femmes les plus influentes de Paris et aida notamment son mari, Jacques Necker, à obtenir le poste de ministre des Finances sous Louis XVI. D'autres femmes ont fait carrière au niveau international: Angelika Kauffmann, peintre originaire de Coire, a été célébrée durant la même période comme «Raphaël parmi les femmes». Même le roi d'Angleterre lui a tenu lieu de modèle. Et la Bernoise Marie Grossholtz s'est fait une réputation mondiale sous le nom de «Madame Tussaud» à Londres.

Longue lutte pour le suffrage féminin

L'empreinte laissée dans la société suisse par de nombreuses femmes est indéniable. Seul bémol à ce constat: celles-ci auraient pu être beaucoup plus nombreuses si on ne les en avait pas empêchées. En 1887, Emilie Kempin-Spyri, nièce de la célèbre Johanna Spyri et une des premières femmes juristes suisses, s'est vu interdire par le Tribunal fédéral le droit d'exercer son métier parce qu'elle était une femme. En 1959 encore, quand Iris von Roten présenta, dans son livre «Frauen im Laufgitter» (Femmes dans le parc à bébé), un regard critique et sans compromis sur la position de la femme dans la société suisse, elle suscita des réactions de raillerie et de rejet. Pendant longtemps, la vraie égalité n'a pas été souhaitée. Pas moins de cinquante votations aux niveaux communal, cantonal et fédéral eurent lieu avant que le droit de vote des femmes ne soit accepté au niveau fédéral en février 1971.

Aujourd'hui, les femmes ont les mêmes droits que les hommes en Suisse. L'accès à l'éducation est aussi ouvert aux filles qu'aux garçons. Que tout cela soit devenu possible est dû à ces femmes qui ont vécu ce qui, pendant longtemps, n'allait pas de soi, et qui ont tracé leur propre chemin.

«Pionnières de la Suisse moderne» Tibère Adler, Verena Parzer Epp et Claudia Wirz, Éditions Slatkine, ISBN 978-2-8321-0638-9

Dans la Suisse d'aujourd'hui, les femmes ont les mêmes droits que les hommes. Cela est devenu possible grâce aux femmes pionnières, qui ont vécu ce qui, pendant longtemps, n'allait pas de soi, et qui ont tracé leur propre chemin.

Un «tsunami» aux 65 nuances de gris

L'âge effectif de départ à la retraite conditionne souvent le débat politique à propos de l'âge légal de cette dernière. Mais ce paramètre, dont la définition courante est discutable, manque de pertinence pour décrire le marché du travail des seniors.

Jérôme Cosandey

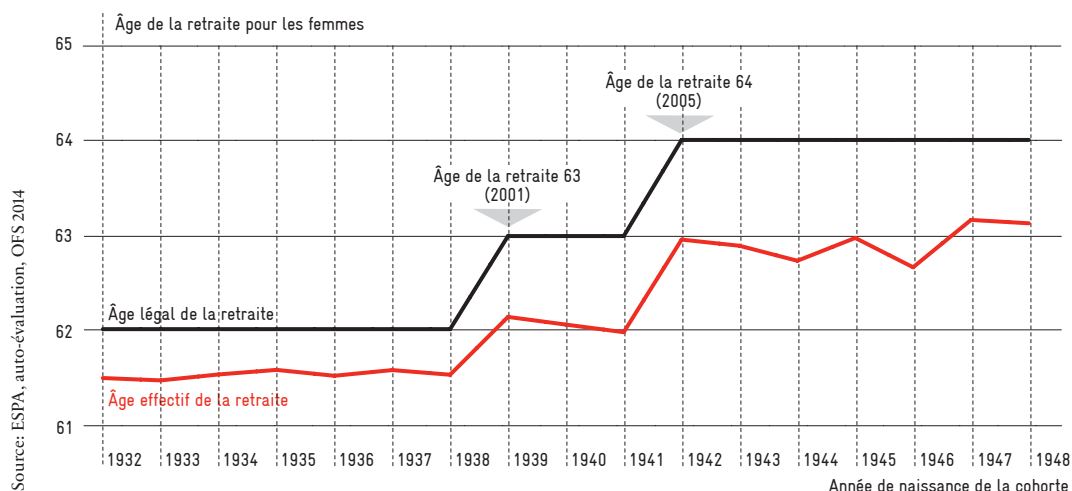
L'arrivée de la génération du baby-boom à la retraite est parfois décrite comme un tsunami gris. L'image est toutefois mal choisie, car trop peu nuancée. D'abord, un tsunami possède une connotation très négative. Certes, le financement de l'AVS et des soins aux personnes âgées doit être révisé si on veut éviter des dettes publiques gargantuesques. Pour l'AVS, on estime ce montant à 9 milliards de francs par an dès 2030, deux fois le budget annuel actuel de l'armée. Mais les nouveaux retraités jouent aussi un rôle important dans notre société, par leur engagement au bénéfice de leurs petits-enfants ou de leurs propres parents impotents, ou comme acteurs économiques exigeants et financièrement solides – la «silver economy». Ensuite, un tsunami s'abat d'un

coup sur les rives, alors que le départ des baby-boomers s'étendra sur une décennie. On parle de citoyens ayant différentes années de naissance (1946 à 1964) qui partiront à la retraite à des moments différents de leur biographie.

L'âge effectif de la retraite sera alors déterminant, non seulement pour financer les assurances sociales, mais aussi pour garantir les ressources humaines nécessaires pour satisfaire les besoins de nos aînés. Rehausser l'âge effectif de la retraite de deux mois, par exemple, permettrait de créer 5000 postes, réduisant ainsi les besoins en contingents de travailleurs étrangers. Travailler un an de plus, mais à 50 % correspondrait à 15 000 postes supplémentaires. Mais la question du relèvement de l'âge de la retraite est une vache

Un couplage étroit entre l'âge effectif et l'âge légal de la retraite

L'augmentation de l'âge légal de la retraite pour les femmes en 2001 et 2005 a eu des effets immédiats sur l'âge effectif de la retraite pour les cohortes concernées. La crainte d'une augmentation du chômage parmi les femmes plus âgées ne s'est pas confirmée.



sacrée en Suisse. L'argument ultime contre toute hausse: «l'âge effectif de la retraite est de 64,1 ans pour les hommes démontre le refus de l'économie à employer les seniors». Cet argument nécessite un double regard critique.

Une définition surprenante

Premièrement, la définition de l'âge effectif de la retraite est pour le moins originale. «Je ne crois aux statistiques que lorsque je les ai moi-même falsifiées» aurait dit Winston Churchill. Même si le mot falsifier est un peu fort, les notes de bas de page de l'Office fédéral de la statistique (OFS) restent intrigantes. L'âge de la retraite susmentionné se base sur un sondage. Concrètement, l'OFS demande à des personnes entre 65 et 70 ans si elles ont bénéficié d'une retraite anticipée. Si oui, l'âge effectif est tenu en compte. Sinon, un départ à 65 ans (64 pour les femmes) est appliqué

par défaut. Ainsi, un âge effectif au-dessus de l'âge légal est par définition exclu, alors que près de 25 % de la population travaillent au-delà de 65 ans. Une autre définition, appliquée par l'OCDE, se base sur le taux d'activité professionnelle des seniors de tout âge. Selon cette méthode de calcul, l'âge effectif de la retraite est de 66,1 ans pour les

hommes et des 63,9 ans pour les femmes (2012). La condition posée pour un relèvement de l'âge de la retraite serait donc remplie, pour autant qu'une telle condition fasse sens.

Un indicateur peu pertinent

Deuxièmement, l'âge effectif de la retraite ne reflète pas seulement la capacité du marché à employer des seniors. Il est aussi et surtout l'expression de choix individuels et des partenaires sociaux. Ces derniers négocient dans bien des branches (par exemple le bâtiment ou la fonction publique) et des entreprises un âge réglementaire de la retraite au-dessous de l'âge légal. Ainsi,

les policiers genevois prennent leur retraite à 58 ans, les employés du bâtiment à 60 ans, les fonctionnaires vaudois à 62 ans, etc. À ces départs anticipés «par design» s'ajoutent les retraites anticipées volontaires individuelles. Ces dernières reflètent des préférences

personnelles, la quête d'un équilibre entre niveau de rente et temps libre. Il y a certes les départs forcés lors de restructurations qui représentent un tiers des retraites anticipées. Mais ceux-ci dépendent aussi

de l'âge légal de la retraite, car ce dernier fixe la hauteur de la rente, et ainsi les coûts des ponts AVS au sein des plans sociaux. À l'exception des métiers à forte pénibilité, le départ en préretraite n'est plus une nécessité, mais un choix. Si l'âge légal de référence pour une rente complète est relevé, le coût d'un départ prématuré (pour l'employé et pour l'employeur) augmentera et les gens travailleront plus longtemps. L'expérience des dix dernières années le prouve. Par deux fois, l'âge légal de la retraite a été relevé pour les femmes, de 62 à 63 ans en 2001 et à 64 ans en 2005. À chaque fois, l'âge effectif de la retraite a suivi.

Ces exemples le démontrent: conditionner le débat sur l'âge légal de la retraite au seul âge effectif de cette dernière –quelle que soit sa définition– manque de pertinence. Ce paramètre unique est un indicateur important si on observe sa tendance sur le long terme. Par contre, il ne permet pas de décrire les 65 nuances de gris qui caractérisent les situations individuelles de chaque retraité. La politique aurait tort de se cacher derrière cette feuille de vigne pour éviter le débat sur une plus longue employabilité des seniors.

À l'exception des métiers à forte pénibilité, le départ en préretraite n'est plus une nécessité mais un choix.

Rehausser l'âge effectif de la retraite de deux mois, par exemple, permettrait de créer 5000 postes, réduisant ainsi les besoins en contingents de travailleurs étrangers.

Cet article a été publié le 17.12.2014 dans «Le Temps».

Vers une société de fourmis rentières?

En référence à la fable de Jean de La Fontaine au sujet de la fourmi travailleuse, qui refuse de consentir un prêt à la cigale insouciante, qu'aurait pensé l'auteur du projet du Conseil fédéral d'interdire le retrait des fonds du 2e pilier?

Tibère Adler

Sous le couvert apparemment inoffensif de la fable, c'était aussi un analyste subtil, voire subversif, des mœurs et de l'âme des hommes. La Fontaine a brillamment abordé le thème de la prévoyance dans «La Cigale et la Fourmi». La célèbre fable évoque les destins parallèles de la Fourmi – radine et donneuse de leçons – et de la Cigale – imprévoyante, vivant au jour le jour. La Cigale demande un prêt à la Fourmi, qui le lui refuse par cette célèbre apostrophe: «Vous chanitez? j'en suis fort aise. Eh bien! dansez maintenant.» La Fontaine se révèle un grand humaniste: chacun doit pouvoir choisir sa vie, mais chacun doit en assumer la responsabilité. Impossible de mieux décrire les valeurs libérales.

Quel rapport avec le récent projet du Conseil fédéral? En Suisse, la création du système de prévoyance professionnelle (2e pilier), avec son système d'épargne forcée, a vu triompher le modèle myrmicéen (du grec ancien, «qui se rapporte aux

fourmis»). Chaque salarié suisse est contraint de constituer des réserves pour ses vieux jours, conjointement à son employeur, dans le cadre d'un système obligatoire. En parallèle, le système suisse a mis en place des mesures d'aide sociale afin de soutenir les membres de la société se trouvant dans une situation personnelle particulièrement difficile.

La nécessité de ce filet social n'est pas contestable, en particulier pour celles et ceux qui n'ont pas pu entrer ou se maintenir sur le marché du travail (échappant ainsi au système de couverture

par la prévoyance professionnelle). Avec son «Dansez maintenant», La Fontaine abandonnait la Cigale à son sort; aujourd'hui, la cigale serait candidate à l'aide sociale.

Il subsiste encore quelques îlots de liberté de choix: liberté de retirer une partie des fonds dédiés à la retraite pour l'acquisition d'un bien immobilier; liberté de toucher sa prévoyance professionnelle sous forme de capital plutôt que de rente. Pourquoi la fourmi ne serait-elle pas capable de danser, tout en gérant bien ses réserves?

On sent bien que ces ouvertures se rapportent encore largement au monde de la Fourmi. Acquérir un toit et un logement est une forme élémentaire et efficace d'assurer ses vieux jours, en investissant pour réduire ses charges futures, au moment où la retraite ne permettra plus d'avoir des revenus réguliers provenant de son travail. Choisir de gérer son capital plutôt que de recevoir une rente révèle une confiance en ses moyens de gestion, une prise de responsabilité. Et puis, pourquoi la fourmi ne serait-elle pas capable de danser, tout en gérant bien ses réserves?

En proposant de limiter, voire supprimer, ces derniers espaces de liberté aux fourmis cotisantes de la prévoyance professionnelle, le Conseil fédéral a le souci de ne pas faire augmenter à long terme le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale – dans les termes de la fable, d'avoir à charge trop de fourmis investisseuses dont la maladresse de gestion en ferait à terme des cigales imprévoyantes. Dans cette approche, la liberté de chacun de gérer au mieux l'épargne forcée qu'il doit constituer est perçue comme un risque, et non comme un droit; pour mieux couvrir ce «risque de liberté», il est donc proposé une protection forcée de chaque assuré contre lui-même. Le projet anesthésie encore un peu plus les principes tant de liberté que de responsabilité dans l'assurance

La Fontaine se révèle un grand humaniste: chacun doit pouvoir choisir sa vie, mais chacun doit en assumer la responsabilité. Impossible de mieux décrire les valeurs libérales.

sociale; pas étonnant dès lors qu'il ait suscité une forte opposition, parfaitement justifiée.

Quelle devrait donc être l'attitude à adopter face aux «fourmis» de la prévoyance qui décideraient de retirer leurs fonds pour acquérir un logement ou préféreraient recevoir un capital plutôt qu'une rente, mais qui – par revers ultérieur de fortune – solliciteraient ensuite l'aide sociale?

La seule bonne réponse est de leur rappeler que la liberté de choisir va de pair avec la responsabilité d'assumer les conséquences de ses choix. En conséquence, les conditions de l'aide sociale devraient inclure une limitation des prestations pour ceux qui ont déjà «consommé» une partie du capital de leur pré-

voyance professionnelle. Les modalités d'application de l'aide sociale doivent pouvoir être différenciées selon les situations personnelles. Une telle décision, cohérente, logique et préservant les valeurs de liberté et de responsabilité, n'est évidemment pas un message facile à transmettre dans un cas concret. La crainte d'avoir à assumer quelques décisions individuelles difficiles conduit notre gouvernement à présenter un projet imposant une restriction pour tous. De peur d'avoir à dire non à quelques cigales, le Conseil fédéral voudrait-il faire de nous tous un peuple de fourmis rentières?

Cet article a été publié dans «Le Temps» du 29.08.2014.

La liberté de chacun de gérer au mieux l'épargne forcée qu'il doit constituer est perçue comme un risque, et non comme un droit.

Un capital pour le soin aux personnes âgées

Le système actuel de financement des soins est considéré comme injuste. En effet, les résidents en EMS disposant d'un capital doivent supporter seuls les coûts de leur séjour, tandis que les aînés moins bien lotis reçoivent des prestations complémentaires. Ainsi, les personnes ayant fait des économies sont pénalisées par rapport à celles qui ont été moins prévoyantes. Pour cette raison, Avenir Suisse prône la création d'un «capital-soins» individuel obligatoire. En cas de besoin, les réserves ainsi constituées permettraient de couvrir toutes les prestations, qu'il s'agisse de soins ou de prise en charge, à domicile ou en EMS. L'objectif est de simplifier un financement des soins très chaotique. Actuellement, la caisse-maladie, la direction de la santé cantonale et les patients paient chacun une partie de la facture de soins. L'assuré acquitte également les frais de prise en charge et d'hébergement s'il ne perçoit pas de prestations complémentaires. Dans ce cas, la direction des affaires sociales intervient. Le «capital-soins» contribuerait à la création d'un financement d'un seul tenant. Au lieu de se livrer à des comptes d'apothicaire pour déterminer qui paie quoi, le personnel soignant pourrait se consacrer aux patients. Contrairement à d'autres assurances des soins, il ne s'agirait pas d'un système centralisé de redistribution de fonds, mais bien d'une épargne individuelle servant au financement des soins. En cas de décès, le capital non utilisé pourrait être légué, honorant ainsi le soutien fourni par des proches aidants. Un tel modèle encourage une saine gestion des ressources financières et renforce la responsabilité individuelle. La solidarité est aussi en point de mire: si un citoyen n'est pas en mesure de payer sa prime, l'État a le devoir de le soutenir. On conserve ainsi un filet social. **JC**

Cet article a été publié dans «senso 04/2014», le magazine de santé d'Helsana.

«Diminuer les coûts du transport routier»

Le modèle de «mobility pricing» permettrait de faire baisser les coûts du transport routier et de limiter la croissance du trafic. À défaut, les coûts pour l'élargissement du réseau routier national risquent d'exploser.

Interview de Daniel Müller-Jentsch par «Strassenverkehr Schweiz» (Christa Rosatzin)

Christa Rosatzin: Monsieur Müller-Jentsch, quel est le but du mobility pricing?

Daniel Müller-Jentsch: le mobility pricing vise une couverture accrue des frais par le transporteur, l'usager participant davantage aux coûts et une plus grande différenciation des prix. Pour la route et le rail, nous n'avons actuellement que des tarifs uniques ne variant pas en fonction des embouteillages et du degré de congestion du trafic.

La mobilité est-elle trop bon marché en Suisse?

Oui, clairement. Il suffit de penser à la croissance galopante du trafic, qui a été quatre à cinq fois plus importante que la croissance démographique et

deux à deux fois et demi plus soutenue que la croissance économique dans les années 2000. Cela montre que la demande en mobilité s'est détachée de ses facteurs fondamentaux, les données démographiques et économiques. Nos subventions créent une mobilité excessive.

Dans quelle mesure le trafic couvre-t-il lui-même ses coûts?

Selon les calculs de la Confédération, ni le rail ni la route ne couvrent eux-mêmes leurs coûts. La couverture autonome pour le train est de 41%, ce qui signifie que près de 60 % des coûts sont assurés par le contribuable. Elle est un peu plus élevée pour le trafic routier. Mais si l'on prend en compte les coûts externes, ceux générés par les embouteillages, les accidents ou la pollution, l'ensemble des coûts n'est pas couvert, même pour la route.

Êtes-vous favorable à une redirection des subventions de la route au rail?

Le train et la voiture se complètent très bien, ils forment à eux deux un système de transport total. Pousser les utilisateurs d'un mode de transport à l'autre créerait de nouveaux problèmes. C'est pourquoi il faudrait augmenter les prix de la façon la plus synchronisée possible.

Quelle devrait être la hausse des prix?

Ce n'est pas la hausse des prix qui est en jeu, mais leur différenciation. D'un côté, les infrastructures représentent des coûts fixes élevés, de l'autre, elles sont inégalement utilisées. En moyenne, les trains sont pleins à 32 % pour les trajets longue distance et à 20 % pour les lignes régionales. Malgré cela, les usagers ont l'impression que le système est au bord de la rupture aux heures de pointe. Nous avons investi des milliards afin d'augmenter les capacités du réseau pour les périodes de forte affluence, qui représentent 2 à 3 heures sur une journée. Dans un marché libre, des tarifs différenciés répartiraient la demande de façon plus équilibrée en fonction de l'heure ou du tronçon parcouru. Cela va aujourd'hui de soi pour les secteurs de l'hôtellerie et du transport aérien, et personne ne s'en plaint.

Pour les transports publics, il suffirait que les billets aient un prix différent. Mais comment faire pour le trafic routier?

Il est en effet plus difficile d'introduire des tarifs différenciés selon l'heure et le tronçon pour le réseau routier. Il faudrait un système de péage, dont la mise en place serait relativement onéreuse. Nous devrions nous engager dans cette voie que lorsque toutes les autres possibilités offertes par le système actuel ont été épuisées. Actuellement, la taxe sur l'essence est ce qui se rapproche le plus

La mobilité s'est détachée de ses facteurs fondamentaux, les données démographiques et économiques.

de l'idée de mobility pricing. Une augmentation de celle-ci serait sensée, car la mobilité deviendrait plus chère proportionnellement à la longueur parcourue et à la quantité de CO₂ émise. Mais une telle mesure ne permettrait pas d'empêcher de façon ciblée les embouteillages. Un système de péage partiel, par exemple à l'entrée de villes comme Zurich ou Genève, serait une première étape. Une autre possibilité relativement peu coûteuse serait de faire payer l'utilisation des tunnels. Nous avons par exemple proposé de financer le deuxième tube au Gothard grâce à un péage. Ce serait justifié au vu des 2 à 3 milliards de francs d'investissement que nécessite le chantier. De plus, le trafic de transit est très important au Gothard et génère des coûts externes pour la Suisse.

Plaidez-vous pour l'introduction du péage routier dans toute la Suisse?

Une telle mesure serait à nos yeux la solution la plus raisonnable à long terme. À court terme, il suffirait d'augmenter modérément le prix de l'essence. Puis, il faudrait un système de péage partiel pour finalement introduire un péage routier sur tout le territoire national. D'ici là, les moyens techniques deviendront nettement moins chers. En contrepartie, il faudrait supprimer d'autres taxes, comme la vignette ou la taxe sur les véhicules à moteur.

Pourquoi ce principe suscite-t-il des réticences?

Ces dix dernières années, les heures d'attente dans les embouteillages ont doublé sur les routes nationales, les transports publics sont de plus en plus bondés aux heures de pointe et le contribuable voit ses charges augmenter sans cesse. Nous devons montrer aux usagers que le mobility pricing peut résoudre ces problèmes et qu'au final ce principe ne représente pas davantage de coûts. Si nous arrivons à le leur expliquer, ils accepteront le mobility pricing.

Pas de coûts supplémentaires? Vous avez pourtant dit que la mobilité devait devenir plus chère.

N'y a-t-il pas là une contradiction?

Pour l'usager, qui est aussi contribuable, cela ne reviendra pas plus cher au final. L'objectif est de

faire baisser les coûts du système de transport dans leur ensemble. Prenons l'exemple des routes nationales: le trafic a doublé ces 20 dernières années. S'il continue à ce rythme (ce qu'anticipent les experts), nous devons dépenser des dizaines de milliards pour élargir le réseau routier national. Si nous limitons le trafic en introduisant des tarifs différenciés et plus élevés, nous pourrions nous passer d'une partie de ces élargissements et ainsi diminuer les coûts du transport routier.

À court terme, la mobilité coûtera plus cher, mais on peut s'attendre à des économies à long terme?

Les coûts ne seront pas moins élevés qu'aujourd'hui. En revanche, ils seront plus bas que si l'on maintient le statu quo. Nous nous dirigeons vers une situation où nous devons faire d'immenses investissements, si nous souhaitons adapter le système à la croissance.

La Suisse connaîtra-t-elle bientôt un système de mobility pricing?

Petit à petit, mais les mentalités ne changeront que lorsque le système actuel aura atteint ses limites, que le financement ne suivra plus et que chacun en ressentira les effets au quotidien. Aujourd'hui déjà, on trouve des exemples qui illustrent la pertinence du projet, notamment la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). Fixée selon les kilomètres parcourus, la classe d'émission et le poids du véhicule, elle a permis de mettre un frein à la croissance du trafic routier et de lever 15 Mrd CHF depuis son introduction, utilisés pour financer les infrastructures de transport et alléger la charge du contribuable. La RPLP montre bien que le mobility pricing conçu de façon intelligente aide à résoudre les problèmes liés au transport.

La version complète de cet interview a été publiée dans «Strassenverkehr Schweiz 2014». Avec l'aimable autorisation de «Strassenverkehr Schweiz»

Nous nous dirigeons vers une situation où nous devons faire d'immenses investissements si nous souhaitons adapter le système à la croissance.

Un marché ouvert ne rendra pas le courant plus sale

Les associations écologistes et les politiques craignent qu'avec l'ouverture du marché de l'électricité les importations de courant bon marché et «sale» augmentent. C'est faux: la libéralisation ne changera ni le mix de production, ni les flux commerciaux.

Urs Meister

Le Conseil fédéral a décidé de l'ouverture totale du marché suisse de l'électricité à partir de début 2018. Dès lors, les petits clients dont la consommation de courant se chiffre à moins de 100 000 kWh par an pourront eux aussi choisir librement leur fournisseur. La procédure de consultation a été lancée récemment, et déjà, des associations environnementales, tout comme des politiciens de gauche et de droite se sont exprimés de manière critique par rapport à l'ouverture complète du marché suisse du courant. Face aux prix, actuellement bas, du commerce de gros européen, ils craignent une augmentation des importations de courant «sale», et de là un danger pour la transition énergétique et/ou une concurrence face à l'énergie hydraulique nationale. Le fait d'accepter une ouverture complète du marché est ainsi conditionné par l'introduction de mesures d'accompagnement, dont notamment une taxe sur le courant «sale» importé.

Il faut dire que la politique climatique européenne, essentiellement basée sur la taxation des émissions de CO₂, n'a guère d'effets. Actuellement, des certificats d'émission sont négociés au prix de 6 euros par tonne de CO₂. Mais pour que ces certificats réduisent vraiment les émissions de CO₂, il faudrait que leur prix soit fixé à un niveau suffisamment élevé pour que les coûts (variables) des centrales à charbon deviennent supérieurs à ceux des centrales à gaz (Fuel-Switch) – ou qu'à moyen terme, ils rendent d'autres énergies renouvelables plus compétitives. On s'aperçoit qu'en tenant compte des prix actuels du charbon et du gaz sur les marchés à terme pour 2015, les coûts variables d'une centrale à houille sont seulement supérieurs à ceux d'une centrale à gaz moderne, si le prix du CO₂ atteint 57 euros. Mais au vu de la faiblesse économique de l'Europe et de la crise en Ukraine, une politique climatique plus

stricte en termes de certificats d'émission de CO₂ semble pour l'instant peu réaliste: les prix du commerce de gros d'électricité pourraient presque doubler et la dépendance au gaz russe serait plus importante. Ainsi, en se basant sur le pragmatisme de la politique climatique européenne et la situation actuelle sur les marchés internationaux de gaz et de charbon, une augmentation des coûts des centrales à énergie fossile, et donc des prix élevés sur le marché de l'électricité est illusoire.

Prix plus faibles pour du courant «propre»

Les détracteurs de la libéralisation du marché de l'électricité craignent que les prix peu élevés sur les marchés européens de l'électricité conduisent à une hausse des importations, faisant ainsi automatiquement augmenter la quantité de charbon dans le mix d'électricité des consommateurs. La consommation élevée d'électricité provenant du charbon finirait par supplanter l'offre de courant «propre», mais plus coûteux, des fournisseurs suisses. Ceci est faux: les coûts marginaux des centrales hydrauliques et nucléaires étant très bas, ces dernières produisent du courant pratiquement à chaque niveau (positif) de prix. Chaque MWh produit en plus génère une marge sur les coûts fixes élevés de ces centrales. Des prix de gros plus faibles ne réduisent donc pas les incitations à la production, mais seulement cette marge brute. Si l'ouverture du marché devait réellement amener les consommateurs à acheter davantage de courant de l'étranger, les producteurs suisses exporteraient simplement leur électricité. La libéralisation totale n'a d'influence ni sur la production nationale, ni sur les importations. Cependant, les fournisseurs (et donc les producteurs) suisses seraient forcés d'adapter leur prix par rapport aux prix du commerce de gros (euro-

péen) et donc de fournir leur courant à des prix plus bas à tous les consommateurs finaux en Suisse. Grâce à la libéralisation, ces derniers pourraient bénéficier de prix plus bas pour le courant «propre» produit en Suisse.

Une libéralisation totale n'a pas d'influence sur les flux commerciaux. La nécessité d'importer continuera à être dictée par la disponibilité technique des centrales nucléaires et hydrauliques: en été, quand la production des centrales hydrauliques et à son maximum, la Suisse exporte. En hiver, elle dépend par contre des importations qui se basent sur le mix de production européen. Une taxation du courant importé, souhaitée par certains, ne changerait pas fondamentalement la donne. Le seul changement serait le niveau des prix sur le marché suisse. Une surtaxe déguisée en impôt d'incitation aurait pour conséquence une hausse des prix de gros, ce qui apporterait des rentes aux centrales nationales. De plus, une surtaxe sur les importations entraverait l'efficacité du marché, et aurait des effets pervers sur les incitations à la production et à l'investissement.

Des incitations à investir ne sont pas la libéralisation

Bien sûr, cette argumentation a jusqu'à maintenant été statique: c'est-à-dire qu'elle considère seulement les incitations pour les centrales déjà existantes. On pourrait donc rétorquer que le pragmatisme de la politique climatique de l'UE, couplé à des prix bas dans le commerce de l'électricité de gros, détruit les incitations à investir dans de nouvelles centrales d'énergies renouvelables. À l'avenir, les importations de courant «sale» supplanteraient la production de courant «propre» au niveau national. Bien que l'argument soit valable, il n'a aucun rapport avec la libéralisation formelle du marché du courant, mais plutôt avec les prix bas du commerce de gros. Un petit jeu mental illustre cette relation: même sans libération du marché suisse de l'électricité, les prix bas du marché de gros européen finiront par supplanter les incitations à l'investissement en Suisse. Supposons qu'un monopoliste suisse puisse fixer le prix final pour les consommateurs arbitrairement. Dans ce cas, il demandera toujours le prix du monopole. Mais même dans ce

cas, il aurait intérêt à maintenir ses coûts le plus bas possible pour maximiser ses bénéfices (en faisant abstraction des inefficacités dues au monopole). S'il peut choisir entre un investissement cher et une importation bon marché de l'étranger, il va choisir la deuxième option. En conclusion: c'est toujours le prix de gros qui détermine les incitations aux investissements au niveau national. Si la politique tient à promouvoir une production nationale de courant «propre», il faut un instrument de promotion, et ceci indépendamment du degré de libéralisation. Au niveau national, les impôts d'orientation sur la production et l'importation ne s'y prêtent pas car ils entravent la compétition, le commerce et les incitations à la production, les rendant inefficaces. Les impôts d'orientation perçus auprès des consommateurs au lieu des producteurs, respectivement les importateurs posent moins de problèmes, et mènent à un résultat comparable à celui du modèle de quotas qu'Avenir Suisse proposait comme alternative à la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC).

Les objectifs concernant le renforcement des énergies renouvelables fixés au niveau national ne changent pas les émissions de CO₂, et cela, pas seulement parce que les émissions suisses de CO₂ ne sont que marginales dans le contexte européen. Si la Suisse produit plus de courant «propre», ses besoins en importations baissent, et les exportations de ses voisins européens diminuent respectivement. Si leurs centrales à charbon produisent moins, leurs besoins en certificats d'émissions de CO₂ sont également plus faibles. Leur prix chutant, les émissions deviennent plus attractives ailleurs. La quantité totale du CO₂ émis en Europe est finalement déterminée par des limitations du système d'échange de quotas d'émission. La Suisse aurait donc tout à y gagner, si elle arrêta d'agir comme si elle était une île en termes de politique climatique.

Publication en ligne: 18.11.2014

Grâce à la libéralisation, les consommateurs suisses pourraient bénéficier de prix plus bas pour le courant «propre» produit en Suisse.

Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras

La banque centrale américaine doit se charger aussi bien d'un haut niveau d'emploi que de la stabilité des prix. Dans la lutte contre la hausse des prix, elle a connu beaucoup moins de succès que les banques centrales qui ont pour mandat explicite la stabilité des prix.

Alois Bischofberger

L'imposant bâtiment de la Federal Reserve Bank of Chicago abrite l'intéressant Money Museum, qui retrace l'histoire monétaire américaine avant et après la fondation de la Réserve fédérale (Fed) voilà cent ans, donnant un aperçu du développement du système bancaire américain et expliquant l'organisation et la mission de la banque centrale.

Comment 1 mio devient 675 000 de dollars en 10 ans

Le musée est prisé par les courses d'école et propose aux enseignants et aux élèves du matériel pédagogique bien conçu. Les enfants ne s'ennuient pas; le visiteur est actif grâce à plusieurs postes interactifs, il peut s'initier à la politique monétaire de façon ludique et améliorer sa «financial literacy». Il a notamment la possibilité

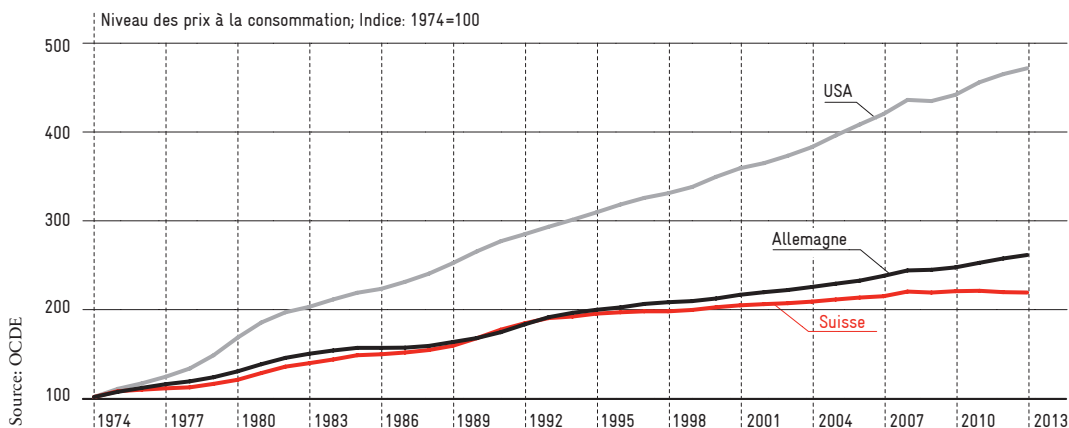
de calculer la perte de valeur de la monnaie en fonction de différents taux d'inflation et de différents laps de temps. Il constate ainsi que, pour un renchérissement annuel de 4 %, un million de dollars n'en vaudra plus que 657 564 au bout de dix ans, fait intéressant lorsque l'on sait qu'un taux d'inflation de 4 % est devenu quelque chose de tout à fait banal pour certaines organisations internationales et certains experts.

Triple mandat de la Fed

Qu'apprend le visiteur au sujet du mandat de la banque centrale? Un film lui explique que l'institution a deux objectifs: «maximum employment and price stability», dans cet ordre. De nombreux Américains connaissent donc dès leur plus jeune âge la double mission de leur banque

Se concentrer sur la stabilité des prix paie à long terme

L'évolution différente des prix à la consommation aux États-Unis, en Allemagne et en Suisse (1974-2013) montre que les banques centrales avec un mandat explicite de stabilité des prix tirent mieux leur épingle du jeu.



centrale. Le Federal Reserve Act, la loi sur la banque centrale américaine, fait référence à ces deux notions, mais il introduit également un troisième objectif : «moderate long-term interest rates». Or, on pourrait débattre pendant longtemps de ce que sont exactement des taux d'intérêt à long terme modérés, qui laissent à la Fed une grande marge de manœuvre en matière de politique monétaire. Cet objectif est mis en avant pour justifier la politique atypique consistant à acheter des bons du Trésor et des emprunts hypothécaires. De plus, étant donné qu'avec un taux de chômage de plus de 6 % le plein emploi n'est pas atteint, la politique monétaire reste largement expansionniste, malgré la reprise économique.

La Bundesbank et la BNS ont tiré leur épingle du jeu
La Fed a-t-elle satisfait à son double et même triple mandat ? À court terme, les banques de réserve peuvent se targuer d'un taux d'inflation bas ; il existe même un risque de tendance déflationniste. Toutefois, il en est autrement à long terme. Sur 40 ans, de 1974 à 2013, le taux d'inflation moyen annuel était de 4,3 % aux États-Unis. Les banques centrales dont le mandat vise clairement la stabilité des prix ont eu plus de succès dans leur lutte contre le renchérissement. Pour la même période, l'Allemagne a affiché un taux d'inflation moyen de 2,6 %, la Suisse 2,2 %. En ce qui concerne le chômage, les États-Unis s'en sont également moins bien sortis que la Suisse au cours des dernières décennies. S'ils ont longtemps obtenu de meilleurs résultats que l'Allemagne, cela est principalement dû à la rigidité du marché du travail allemand, qui est toutefois devenu plus flexible grâce aux réformes lancées dans le cadre de l'Agenda 2010. Depuis, le taux de chômage en Allemagne se situe bien en dessous de celui des États-Unis.

La BNS n'a pas de musée de la monnaie (ce qui est, à vrai dire, regrettable à la lumière de l'histoire passionnante du franc suisse !). Elle a par contre un mandat qui lui permet de mener une politique monétaire indépendante, visant de façon claire la stabilité des prix.

Publication en ligne : 7.05.2014

Moins de pouvoir pour le producteur d'argent

«L'argent dirige le monde» dit le slogan. La crise financière persistante nuance cette expression. Elle signifie notamment que ce n'est pas la politique, mais les marchés qui régissent le monde, et surtout les marchés financiers et leurs «méchants» acteurs. L'argent tient à la fois le rôle de symbole et de carburant de ces marchés.

Ce qui est surprenant, c'est de voir le peu de réflexion des détracteurs des marchés. Car si l'argent dirige le monde, alors ceux qui dirigent le monde sont ceux qui dirigent l'argent ; aujourd'hui, ce sont les banques centrales nationales et supranationales qui détiennent un monopole sur leur territoire, désignées par l'État et qui bénéficient de plus ou moins d'indépendance vis-à-vis de celui-ci. On devrait aussi se poser la question, plutôt que de maudire les marchés, de savoir quel rôle ces banques centrales ont joué non seulement dans la lutte contre la crise financière, mais aussi dans son déclenchement. On devrait également se demander si conférer autant de pouvoir à une institution – indirectement, à la politique – n'est pas un danger.

La «bonne constitution de l'argent» est un thème central à la signification de plus en plus sous-estimée. Qui dirige l'argent, dirige le monde. Les libéraux mettront tout en œuvre pour que le pouvoir de quiconque crée et émet de l'argent reste très limité. Les meilleurs moyens de contrôler ce pouvoir seront toujours débattus. Que ce soit des règles constitutionnelles strictes, l'ancrage à l'or, la compétition entre de nombreuses banques centrales, la compétition entre les banques privées ou tant d'autres propositions, ce qui rassemble toutes les idées, c'est la volonté de «contre-pouvoir» (Franz Böhm). L'instrument de contre-pouvoir le plus ingénieux de l'histoire reste l'économie de marché, aussi en matière de politique monétaire. **GS**

Avant-propos raccourci tiré de «Die Entstaatlichung des Geldes» du Prof. Philipp Bagus (Universidad Rey Juan Carlos, Madrid) et de Gerhard Schwarz, NZZ Libro, de la série Progress Foundation.

N'ayons pas peur du financement privé des universités

Les universités doivent être autorisées à accepter de manière indépendante un financement privé. Si ce n'est pas le cas, on ne peut pas parler d'autonomie. Ni l'indépendance de l'université, ni la liberté d'enseignement et de recherche ne sont menacées.

Rudolf Walser

Il ne viendrait à personne l'idée de reprocher aux universités d'élite américaines de mettre en jeu leur indépendance, leur crédibilité et leur réputation à cause d'un financement privé.

Accompagné de la création du «UBS International Center of Economics in Society», le contrat de sponsoring signé entre l'Université de Zurich et l'UBS a soulevé des remous. Le calme est revenu après sa divulgation complète. Il est temps de revenir sur cet événement.

Il s'est finalement avéré que les craintes formulées par diverses personnalités dans le «Zürcher Appell» étaient exagérées et infondées. Ni l'indépendance de l'université, ni la liberté d'enseignement et de recherche ne sont menacées. L'université ne peut pas non plus être utilisée

comme plateforme de promotion d'intérêts. Ce qui tenait le plus à cœur aux détracteurs pourrait bien avoir été de donner une bonne leçon à l'UBS, plutôt que de se préoccuper de l'avenir de l'université.

Après la tempête

Que reste-t-il aujourd'hui de ce qui, avec le recul, s'est révélé être une tempête dans un verre d'eau?

1. Les universités ne sont pas des entités à la structure rigide, dans lesquelles toutes les facultés et disciplines scientifiques cultivent une certaine loyauté et ont la même conception de l'éthique académique. L'existence d'une compréhension unique de la science est donc peu probable. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien qu'un ancien directeur zurichois de l'instruction publique avait comparé les universités à une république composée de plusieurs royaumes.
2. Il est intéressant de noter que la critique du contrat vient majoritairement de professeurs émérites de philosophie, de droit et de théologie. Ces disciplines ne sont pourtant pas liées à la concurrence mondiale en matière de sciences et leurs représentants ne devraient pas être particulièrement familiarisés avec les pratiques correspondantes. Par conséquent, la critique formulée dans le «Zürcher Appell» révèle une certaine défiance à l'égard non seulement des collègues de l'Institut d'économie politique, mais aussi de la direction de l'Université, ce qui n'est pas véritablement gage d'un bon climat social.
3. La qualité de la recherche dépend bien moins du type de financement que des résultats concrets et de leur accueil au sein de la communauté scientifique internationale. Les facteurs déterminants sont l'originalité et l'intérêt du travail scientifique, ainsi que le sérieux du chercheur. Ainsi, la question de l'indépendance, ou de la corruptibilité, se pose toujours vis-à-vis du scientifique en particulier, et non pas de l'université dans son ensemble. Il ne viendrait à personne l'idée de dévaloriser les travaux de Craig Venter sur le séquençage du génome humain uniquement car son laboratoire était une entreprise privée qui a devancé dans ses recherches le projet Génome humain, financé par des fonds publics.
4. Il semble évident que l'importance des fonds de tiers (p. ex. le sponsoring et le soutien privé à la science) en tant que sources de financement pour les universités continuera de croître. En effet, malgré la valeur prééminente de l'enseignement et de la recherche en Suisse, les dépenses étatiques qui y sont liées ne sont pas sacro-saintes. Il est difficile de les écarter de la lutte pour la répartition des res-

sources publiques limitées. Les universités auraient bien tort de ne pas s'occuper elles-mêmes du sponsoring et de l'acquisition de fonds privés pour la recherche. En Suisse, il est d'ailleurs peu probable que cette pratique prenne une ampleur telle que la suprématie du financement des universités par l'État soit remise en question.

- 5_ Fondamentalement, l'intérêt des entreprises pour certains domaines scientifiques n'est pas une mauvaise chose a priori. La Suisse ne pourra rester compétitive et novatrice à l'échelle internationale que si les rapports entre économie, société et universités sont satisfaisants. C'est pourquoi il est déterminant que la stratégie d'une université intègre le sponsoring et le soutien privé à la science de sorte que la liberté académique en matière d'enseignement et de recherche et la nomination des professeurs ne soient pas restreintes.

- 6_ Si l'on veut garantir l'autonomie des universités, une régulation fédérale du sponsoring et du soutien privé à la recherche n'est pas envisageable. Il ne viendrait à personne l'idée de reprocher aux universités d'élite américaines Harvard, Princeton ou Yale de mettre en jeu leur indépendance, leur crédibilité et leur réputation à cause d'un financement privé. Toute université doit être à même de répondre aux exigences de l'économie et de la société, et de s'imposer des règles garantissant sa liberté, sa crédibilité et son autonomie. Le fait que l'université se soucie également du comportement éthique de ses donateurs est une évidence. Il serait toutefois regrettable que toute relation entre université et économie soit d'emblée supposée comme compromettante.

Publication en ligne: 21.01.2014

Existe-t-il une part optimale de R&D?

L'UE a, dans son programme «Europe 2020», entre autres proclamé l'objectif d'augmenter d'au moins 3 % les dépenses R&D, mesurées comme part du produit intérieur brut (PIB) de ses États membres pris individuellement, avant tout par une amélioration des conditions pour les investissements R&D dans le secteur privé.

Définir de tels objectifs chiffrés de R&D a-t-il un sens? D'un côté, une conception purement quantitative fait courir le risque de penser qu'il suffit d'accorder des moyens suffisants pour que les résultats souhaités se réalisent d'eux-mêmes. De l'autre, des objectifs R&D quantitatifs peuvent renforcer la prise de conscience de la nécessité d'une politique efficace de l'innovation et de la recherche et ainsi engager un processus de rattrapage. Les statistiques R&D en comparaison internationale peuvent aussi aiguïser le regard sur les mutations structurelles à l'œuvre dans l'économie mondiale de la connaissance.

Cependant, l'impact de dépenses R&D plus élevées devrait en principe se mesurer avec du retard dans l'évolution de la productivité d'une économie. Si l'on met en relation les parts R&D des pays en tête du Global Competitiveness Index du WEF, cette comparaison assez approximative ne montre pas de forte corrélation. La qualité du système de recherche et d'innovation d'un pays dépend clairement d'autres facteurs que l'argent, tels que l'autonomie et la qualité des hautes écoles, la focalisation sur les technologies de pointe, la structure de coopération entre les hautes écoles et l'économie, l'intensité de l'innovation dans l'économie, la quantité et la qualité des brevets, la disponibilité de venture capital ou le nombre de créations d'entreprises.

Certes, l'argent est une condition préalable nécessaire à une politique de recherche et développement efficace et donc au succès économique, mais il ne suffit pas. Le monde politique devrait donc accorder autant d'attention à l'amélioration des conditions-cadres qu'à l'engagement de moyens financiers. *RW*

La Suisse ne pourra rester compétitive et novatrice à l'échelle internationale que si les rapports entre économie, société et universités sont satisfaisants.

Proximité des citoyens grâce aux fusions de communes

Les petites communes ont toujours plus de difficultés à se charger de tâches de plus en plus complexes. Les fusions pourraient représenter une solution à ces défis.

Lukas Rühli

Ce n'est pas le nombre d'habitants en soi qui augmente les coûts par personne, mais le caractère qu'a/avait généralement une commune fortement peuplée.

Aucun autre pays n'accorde aux petites collectivités territoriales une aussi grande autonomie que la Suisse à ses communes. Pourtant, le développement social et technologique accroît les divergences entre espaces fonctionnels et frontières administratives. Il est lié aux exigences croissantes de la Confédération et des cantons (p. ex. dispositions environnementales, aménagement du territoire, assistance sociale), mais aussi à celles des citoyens (qualité du service public, transparence). En conséquence, le poids de l'échelon communal au sein de la structure étatique de la Suisse diminue progressivement.

Les fusions de communes pourraient constituer une solution appropriée pour relever ce défi. De nombreux arguments contre pareilles fusions ne résistent pas à un examen approfondi:

1_ «Les communes fortement peuplées ont de plus importants frais administratifs par habitant.»

Cette relation strictement statistique existe, mais il s'agit typiquement d'une corrélation illusoire. Ce n'est pas le nombre d'habitants en soi qui augmente les coûts par personne, mais le caractère qu'a/avait généralement une commune fortement peuplée: pareilles communes remplissent/remplissaient souvent une sorte de fonction centrale ou offrent/offraient des prestations que de petites communes ne peuvent assumer financièrement. Aujourd'hui une population de plus de 10 000 habitants n'est déjà plus synonyme

d'un caractère urbain, comme on peut aisément le constater avec les communes de Val-de-Travers et Val-de-Ruz (NE) et les trois communes glaronnaises.

Par définition, une fusion de deux ou plusieurs communes ne change rien au caractère de la commune. Elle n'implique donc pas d'augmentation des coûts administratifs.

2_ «Les fusions de communes nuisent à la proximité avec les citoyens.»

Deux arguments permettent de réfuter cette critique:

- En moyenne (valeur médiane), les 218 communes constituées en 2000 par des fusions ont moins de 2500 habitants. Parler de perte de proximité dans ces régions n'est donc pas très pertinent.
- En revanche, la volonté de maintenir des structures communales anciennes entraîne un transfert généralisé de certaines tâches à la collaboration intercommunale, voire au canton. On réduit donc davantage la proximité au citoyen que lors du rassemblement en unités qui pourront remplir à nouveau la plupart des tâches communales de manière autonome ou empêcher une centralisation supplémentaire des compétences décisionnelles à l'échelon cantonal. Autrement dit, quel est l'intérêt de préserver de petites communes avec une proximité étroite au citoyen si elles ne sont plus à même de fournir une prestation de manière autonome?

3_ «Les fusions de communes affaiblissent le principe de milice.»

De toute évidence, l'esprit de milice perd de sa vigueur dans les importantes fusions de communes, car certaines fonctions ou certains services administratifs sont professionnalisés. Il

est néanmoins indéniable que la professionnalisation de certaines fonctions présente des avantages.

En outre, ce reproche inverse la relation de cause à effet. On ne peut pas vraiment dire que les communes suisses regorgent de volontaires. Au contraire, le nombre de personnes disposées à effectuer un travail de milice dans la commune a sensiblement diminué ces derniers temps, ce qui d'ailleurs constitue une difficulté pour de nombreuses petites communes. Une fusion permet souvent de résoudre le problème.

Enfin, notons qu'il existe, également dans les plus grandes communes, des moyens de continuer d'assurer (au moins) la direction communale avec le système de milice.

4_ «Les fusions de communes nuisent à la qualité de la démocratie directe.»

Pas nécessairement. Par exemple, le canton de Glaris a vu augmenter légèrement le taux de participation aux assemblées communales après la fusion, malgré la plus grande taille des communes. Bien entendu, ceci s'explique surtout

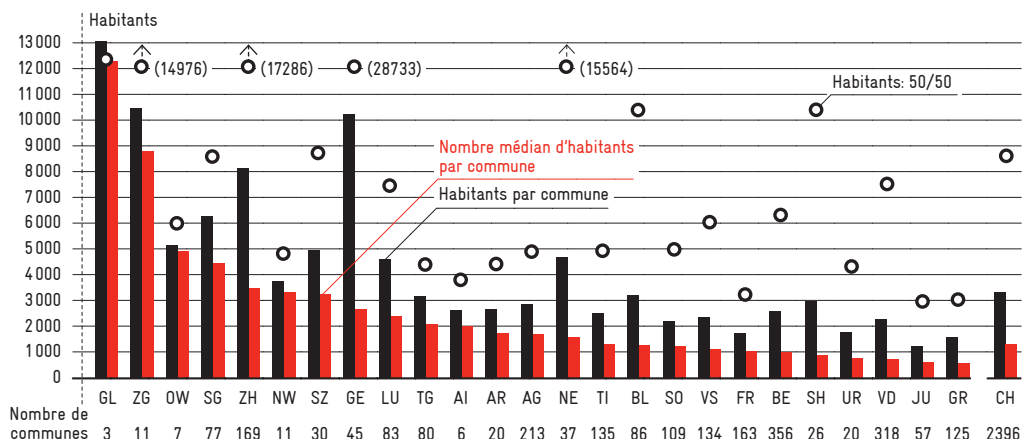
par une augmentation, juste après la fusion, de l'intérêt pour la politique communale. Entre-temps, les taux glaronnais se sont stabilisés un peu en deçà des valeurs d'avant les fusions, mais n'ont pas dégingolés comme on aurait pu le craindre. Notons également que les assemblées communales se sont nettement rajeunies depuis les fusions. Les aînés reconnaissent avoir une certaine difficulté à s'identifier avec la nouvelle commune et les citoyens plus jeunes y voient de nouvelles chances. Ceci devrait permettre des décisions davantage tournées vers l'avenir.

Toutefois, la qualité de la démocratie directe ne se mesure pas seulement au nombre de décideurs, mais surtout à l'ampleur des décisions qu'ils peuvent prendre. Les tâches transférées aux associations de communes ou reposant sur une coopération contractuelle se soustraient généralement aux processus de démocratie directe. Les fusions qui permettent à une commune de se charger à nouveau de certaines tâches de manière autonome contribuent donc à une meilleure qualité de la démocratie directe.

Publication en ligne: 24.01.2014

Taille des communes en comparaison intercantonale

Le graphique compare la taille des communes de chaque canton selon trois critères: en noir, le nombre moyen d'habitants des communes; en rouge, le nombre d'habitants médian que compte la commune «moyenne» (la moitié des communes en comptent moins, l'autre moitié plus); les points montrent où les habitants du canton vivent: la moitié des habitants vit dans les communes avec un faible nombre d'habitants, l'autre moitié dans celles avec un nombre élevé d'entre eux.



Source: propres calculs basés sur OFS 2014

Le mythe d'une faible charge fiscale

On dit que la quote-part de l'État en Suisse est faible. En réalité, un citoyen moyen ne peut disposer librement que de la moitié de son revenu. Le sait-il? Le veut-il?

Marco Salvi

Pourquoi se donner autant de peine. Après tout, la Suisse fait figure d'îlot de bien-être.

Privatisation, libéralisation, réformes fiscales: pour beaucoup, ces outils sont tout à fait dépassés; à l'instar des rollers ou des cravates larges, ils évoquent une époque révolue. C'est au plus tard en 2008 que le tournant a eu lieu, quand la crise financière a éclaté. Même si la Suisse l'a traversée indemne, celle-ci a profondément marqué la vie politique du pays. Plus question de réformer le marché. Le secteur financier a été placé sous tutelle. Réglementation totale aussi du secteur de l'énergie. L'agriculture est devenue encore plus sacrée qu'avant et l'acceptation de l'initiative de l'UDC

«contre l'immigration de masse» a réintroduit une dose massive de bureaucratie dans le marché du travail. En bref, sept ans après le début de la crise, tout partisan d'une économie de marché ouverte se voit contraint de se justifier. De fait, nombreux sont ceux qui se demandent pourquoi se donner autant de peine. Après tout, la Suisse fait figure d'îlot de bien-être.

3170 francs par mois en prélèvements obligatoires

En particulier dans le domaine fiscal, les politiciens bourgeois ne ratent aucune occasion de citer parmi les nombreux avantages de la place économique suisse la «charge fiscale modérée». Les statistiques de l'OCDE sur la charge fiscale semblent confirmer cette opinion: avec des recettes fiscales équivalant à 28,6% du PIB, la Suisse se place en 2011 bien en dessous de la moyenne (34,1%). Tout irait-il donc pour le mieux?

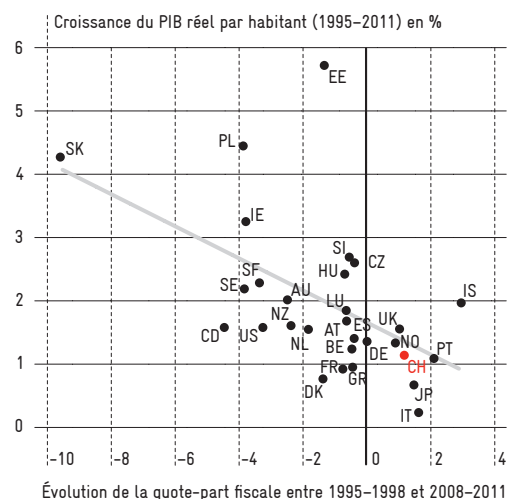
Ces chiffres sont trompeurs. Si la Suisse fait bonne figure dans les statistiques de l'OCDE, c'est

uniquement parce que celles-ci n'incluent pas les cotisations pour la prévoyance professionnelle, l'assurance-maladie de base et l'assurance-accidents; prestations qui, dans d'autres pays, sont largement financées par les recettes fiscales. (cf. «Zwischen Last und Leistung: Ein Steuerkompass für die Schweiz», Avenir Suisse 2013, seulement en allemand).

L'État influe bien plus sur la consommation et les investissements des citoyens que beaucoup ne le croient. Les cotisations sociales s'élèvent à 1770 francs par individu et par mois, et grèvent ainsi bien plus lourdement le budget des ménages que les impôts en tant que tels (1400 francs). En Suisse, environ 50 % du revenu national net passe en impôts, charges sociales et autres contributions. En d'autres termes, un Suisse moyen ne dispose librement que de la moitié de son revenu. Vue sous

Moins d'État, plus de revenus?

Dans les pays européens et anglo-saxons dont le taux d'imposition a augmenté depuis 1995, la croissance des revenus par habitant a été plus faible.



cet angle, la situation n'est pas bien différente de celle de la France ou de l'Allemagne, dont la Suisse est pourtant prompte à critiquer la politique fiscale. Depuis 1900, la quote-part fiscale élargie (comprenant tous les prélèvements obligatoires) a augmenté de près de 12 %, principalement avec le développement des assurances sociales. La Suisse s'est de plus en plus astreinte au «modèle de la tirelire», selon lequel les citoyens sont poussés à répartir leur revenu sur l'ensemble de leur vie. Selon les estimations de Monika Engler de l'Université de Saint-Gall, un tiers seulement des transferts sont interpersonnels, soit entre deux ménages différents. Les deux tiers restants sont au contraire intrapersonnels: il s'agit de paiements que l'individu a dû verser sous formes de cotisations mais qui lui seront restitués plus tard, comme c'est le cas avec l'AVS ou les prestations des caisses de pension. Or, le remboursement des cotisations est promis mais non garanti. Selon des estimations tout à fait sérieuses, la valeur actuelle des rentes AVS promises excède d'un billion de francs (mille milliards !) les cotisations qui devraient être encaissées. Les calculs de la Confédération ne tiennent pas compte du poids de ces dépenses futures. Les trous budgétaires pour le deuxième pilier et l'assurance-maladie devraient être aussi importants. Combien il manquera exactement, personne ne le sait: les politiques n'ont pas jugé utile jusqu'à présent d'ordonner la collectes des données nécessaires. Toutefois, une chose est sûre: si la Suisse veut tenir ses promesses, elle devra tôt ou tard trouver des ressources financières supplémentaires en augmentant les impôts ou les contributions, en élevant l'âge de la retraite ou en adaptant les rentes.

Une prospérité en berne?

L'empreinte de l'État n'a donc jamais été aussi marquée qu'aujourd'hui. Pour la gauche, qui voyait dans l'après crise financière le moment opportun pour fixer de nouveaux objectifs en matière de redistribution des ressources, cette situation n'a pas de quoi inquiéter. Mais qu'évoque-t-elle pour ceux qui ne s'intéressent pas seulement à la répartition du gâteau et qui se préoccupent également de sa taille et de sa confection? Il faut produire de

l'argent avant de pouvoir le répartir. Pour ceux qui s'attachent à la création et à la répartition, il faut donc aussi se demander si l'ampleur de plus en plus grande des dépenses étatiques nuit à la prospérité.

Dans les pays européens et anglo-saxons dont la quote-part fiscale a augmenté depuis 1995, le PIB par habitant est moins élevé que dans les autres pays. Il est vrai que cela n'est pas une preuve absolue qu'une forte présence étatique entraîne un ralentissement de la croissance nationale. Dans les pays où les réflexes keynésiens sont bien ancrés, comme depuis la crise aux États-Unis, une augmentation des dépenses publiques peut doper la conjoncture. C'est vrai à court terme. Dans un article publié récemment, les économistes suédois Andreas Bergh et Magnus Henrekson analysent le lien entre la taille d'un État et sa croissance, et présentent les résultats de leur recherche en faisant preuve d'une grande minutie dans leur analyse statistique. Ils montrent qu'une augmentation de 10 % de la quote-part fiscale entraîne une diminution de la croissance de 1 % par an. Pas étonnant donc que, malgré l'immigration soutenue, la croissance en Suisse semble timide depuis 1995, avec une progression du PIB de 1,1 %. Une présence étatique trop forte est nuisible.

Un Suisse moyen ne dispose librement que de la moitié de son revenu. La situation n'est pas bien différente de celle de nos voisins, dont la Suisse est pourtant prompte à critiquer la fiscalité.

Le modèle des pays scandinaves

Les pays nordiques font figure d'exception: ils connaissent à la fois un État-providence extrêmement fort avec une quote-part fiscale de plus de 50 % et un taux de croissance par habitant de 2 %, voire plus. Comment font-ils? En regardant de plus près, on constate qu'ils mènent une politique de redistribution soutenue tout en défendant une économie nationale ouverte et concurrentielle. Les champions nationaux en difficulté comme

Saab, Volvo, Ericsson ou Nokia, ne bénéficient d'aucun sauvetage ou sont cédés à des investisseurs étrangers. De vastes secteurs économiques, comme les télécommunications, la poste ou les chemins de fer, et même, en Suède et au Danemark, l'éducation et le système de santé, sont soumis à la concurrence. De plus en plus d'incitations concurrentielles sont introduites, y compris au sein de l'administration. Ainsi, les pays scandinaves se sont mis à évaluer systématiquement les performances des fonctionnaires, des médecins et des enseignants. En Suisse, nous sommes encore bien loin d'un tel système. Or, la prospérité

actuelle des pays scandinaves est largement due aux réformes fiscales de fond menées dans les années 1990, même si d'autres points forts du système comme l'imposition individuelle des revenus, remontent à bien avant. Alors que la Suisse réfléchit à l'introduction d'un impôt national sur les successions et d'augmenter l'impôt sur la fortune, tous les pays nordiques ont écarté de telles mesures. En choisissant

l'impôt dual sur le revenu (une solution proposée par Avenir Suisse pour la Confédération helvétique depuis 2003 déjà), ils ont établi comme principe que les revenus qui découlent des fortunes soient moins imposés que les salaires. Il ne faut pas voir l'imposition plus faible des intérêts, des dividendes et des gains issus des capitaux par rapport aux autres types de revenus comme un cadeau fait aux actionnaires: elle vise à encourager l'épargne privée et les investissements.

Le contraste avec le système fiscal suisse ne pourrait pas être plus frappant. En effet, dans les régimes habituels d'imposition du revenu (comme celui de la Suisse), l'épargne est doublement grevée: d'abord lorsque le revenu est encaissé; ensuite lorsque les intérêts qui découlent de

l'épargne sont produits. Comme l'a montré dernièrement une étude, la conjonction de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune (une caractéristique suisse) peut facilement entraîner des taux d'imposition marginaux de plus de 100 %. Autrement dit, il suffit de gagner un franc supplémentaire pour se voir contraint de verser à l'État plus que la somme totale générée par le capital. Il n'est possible d'échapper partiellement à cette double imposition qu'en passant par le système de caisse de pension, un système inefficace et qui décourage souvent les innovations.

En bref: le pire des deux systèmes

Nul ne pense qu'un État-providence dans lequel les crèches restent ouvertes durant la nuit, dans lequel les prisonniers pratiquent le ski de fond et dans lequel les fans de heavy metal sont considérés comme des individus «souffrant d'une dépendance», et devant donc être aidés, est un modèle souhaitable en Suisse. Notre conception de l'État continue à attribuer une place importante à la responsabilité individuelle, malgré une quote-part de l'État en hausse. La leçon à tirer de l'exemple scandinave est autre: si on souhaite une forte présence étatique sur le long terme, on ne peut pas faire indéfiniment l'impasse sur la manière dont la plus-value est créée. En d'autres termes, les partisans d'une redistribution des ressources qui prennent au sérieux leur mission sont obligés d'accepter la concurrence. L'État social passe par une économie de marché la plus efficace, la plus ouverte et la plus libérale possible. Enfin, les détracteurs d'un système de redistribution ne doivent pas se leurrer et doivent voir les choses telles qu'elles sont: la quote-part de l'État augmente en Suisse aussi. Il est donc grand temps pour tout le monde de ressortir les rollers du placard.

Cet article a été publié dans «Schweizer Monat» en mars 2014 sous le titre de «Mythos: Steuerbelastung».

Le message que les pays scandinaves nous renvoient est clair: l'État social passe par une économie de marché la plus efficace, la plus ouverte et la plus libérale possible.

Endiguer le raz-de-marée réglementaire

L'inflation réglementaire paralyse l'économie suisse. Que faire pour y remédier? Une série de mesures prometteuses indique où l'accent devrait être mis.

Peter Buomberger

La Suisse est confrontée à une faiblesse économique aiguë. De plus en plus d'instituts de recherche économique revoient leurs prévisions à la baisse, la Banque nationale suisse a depuis longtemps brûlé ses dernières cartouches. Que faire?

Nous devrions commencer par nous occuper du raz-de-marée réglementaire croissant et des coûts qui y sont associés pour l'économie. La jungle réglementaire est majoritairement produite à l'interne: le Parlement et l'administration ont le pouvoir d'endiguer ce développement qui paralyse l'économie. Et les effets positifs de la détoxification réglementaire sur l'innovation et la croissance économique sont évidents – ils ont été démontrés dans de nombreuses études scientifiques.

Pour l'économie suisse, cela correspondrait à une réduction des coûts atteignant près de 50 milliards de francs par an d'après les estimations!

Proposition 1: «Un contrôle de qualité»

Par rapport aux nouvelles réglementations, un simple contrôle de qualité doit être entrepris, au lieu de se focaliser sur des méthodes coûteuses et difficiles à appréhender du point de vue méthodologique, telles que l'évaluation des répercussions de la réglementation. Dans ce contrôle de qualité, une réglementation prévue est examinée par une institution indépendante à l'aune d'un catalogue de critères standardisé. L'indépendance par rapport aux intérêts politiques et économiques de l'instance qui réalise le contrôle de qualité est essentielle pour la crédibilité et l'acceptation des résultats. Les groupes directement touchés et les experts sont impliqués dès le début, car ce sont eux qui sont le mieux au fait et qui peuvent le mieux évaluer les conséquences d'une réglementation proposée. Un atout important du contrôle de qualité tient au fait que les résultats peuvent être élaborés rapidement et qu'ils apparaissent donc précocement dans le processus de réglementation.

Proposition 2: Contrôle régulier

Une proposition supplémentaire plaide pour que les réglementations en vigueur soient périodiquement soumises à un contrôle. Celles qui se seront avérées peu efficaces doivent être supprimées. Par le passé, une telle initiative s'était déjà soldée par un succès.

Proposition 3: «Frein à la réglementation»

Sur le modèle du frein à l'endettement, un maximum de réglementations supplémentaires (p. ex. proportionnel à la croissance du PIB) et un maximum de charge administrative tolérable pour les entreprises doivent être déterminés. Si ces objectifs ne sont pas respectés, de nouveaux projets des réglementations devront être stoppés jusqu'à ce que des solutions soient trouvées dans le cadre des objectifs visés.

Proposition 4: Acceptation internationale

Il faut cesser de simplement «copier» les réglementations internationales, souvent compliquées. D'autant plus que la Suisse joue parfois les premiers de classe, dans la mesure où elle met en vigueur le droit de l'UE avant les États membres. En cas d'évolutions internationales erronées, il faut conserver un contrepoids et empêcher le transfert automatique en droit suisse de telles réglementations (p. ex. tarifs unisexes de l'UE dans l'assurance). Le but doit être l'acceptation internationale (équivalence) de la réglementation suisse, pas son «application autonome».

Publication en ligne: 22.10.2014

La jungle réglementaire est majoritairement produite à l'interne: le Parlement et l'administration ont le pouvoir d'endiguer ce développement qui paralyse l'économie.

La Suisse a-t-elle besoin d'un récit libéral?

Une évidence incontestable fondée sur des données ou une liste de propositions ne sauraient être aussi efficaces qu'une bonne histoire. Il nous faudrait un récit libéral au cœur duquel se trouve l'idée de progrès.

Andreas Müller

En politique, les citoyens n'évoluent pas sur un «marché des idées», mais plutôt sur un «marché des histoires». Ce sont les récits – ce que l'on appelle le «storytelling» – qui permettent de rendre la politique plus accessible émotionnellement. Une évidence incontestable fondée sur des données ou une liste de propositions ne sauraient être aussi efficaces qu'une bonne histoire.

Ce qui fait partie du bagage professionnel en politique aux États-Unis – avec la «Nouvelle frontière» de John F. Kennedy ou la «Grande société» de Lyndon B. Johnson – et dans de nombreux

États européens n'en est qu'à ses balbutiements en Suisse. Les partis n'ont pas encore pris conscience de l'importance du récit en politique et manquent d'argent. Que ce soit le système de milice, la fierté de l'amateurisme, la politique à temps partiel ou la structure bottom-up, tout barre la route à des récits professionnels. Le consensus

et la concordance y contribuent aussi: un gouvernement composé de tous les partis est contraint de se baser quasi uniquement sur l'objectivité, les faits et les compromis.

Ainsi, on oublie que les partis ont besoin de récits pour expliquer leurs intentions. Les histoires interprètent le passé dans le but de définir, dans le présent, les trajectoires à emprunter vers l'avenir. Elles se caractérisent par une sélection consciente: pertinentes, elles doivent offrir un sens et une orientation. Les mythes nationaux en font souvent partie.

En Suisse, les partis ne se disputent pas la vision hégémonique de l'histoire. L'UDC est le seul d'entre eux qui se sert régulièrement des mythes nationaux. Il entretient le récit né après la Seconde Guerre mondiale d'une Suisse résistante qui cultive sa singularité au mépris de son entourage, et dans laquelle tout va bien tant que les influences de l'étranger restent minimes.

Il est intéressant de noter qu'à l'heure actuelle les autres partis ainsi que le Conseil fédéral n'ont toujours pas pu ou voulu opposer un autre récit à celui de l'UDC. Le rôle du Conseil fédéral étant de rechercher le consensus, il lui est évidemment difficile de façonner un nouveau récit. Cependant, même les partis manquent visiblement d'appétitudes narratives. Le PS ayant perdu sa vision d'avenir, il paraît étrangement attaché au présent et s'exerce toujours plus aux manœuvres tactiques. Même le PDC peine à transmettre la signification de la chrétienté à l'heure actuelle, mais également ce que représente le parti. Et le PLR? Lui non plus ne paraît pas avoir de récit explicite à proposer. C'est d'ailleurs surprenant, étant donné qu'aucun autre parti ne réunit aussi bien les exigences pour le faire: après 166 ans en tant qu'État fédéral, la Suisse se porte à merveille, et le seul parti qui a toujours participé au façonnage du pays est le PLR.

Pareil récit, synonyme d'histoire de la Suisse, pourrait être un événement. Si l'on parvenait à rassembler le passé et l'avenir, le récit en deviendrait plus crédible. En outre, se concentrer sur l'idée de progrès reviendrait à rejeter la tendance au maintien du statu quo et donc à ouvrir de nouvelles perspectives pour l'avenir.

Un récit libéral offrirait beaucoup à une population en manque de repères.

Cet article a été publié dans «Schweizer Monat» en juillet 2014.

Ce qui fait partie du bagage professionnel en politique aux États-Unis et dans de nombreux États européens n'en est qu'à ses balbutiements en Suisse.

La Suisse souffre du syndrome des Buddenbrook

Au cours des dernières années, la réussite économique de la Suisse lui a fait plus de mal que de bien en matière de politique étrangère. Mais pire encore sont les conséquences de ce succès au niveau national: la Suisse est devenue lasse de sa prospérité.

Gerhard Schwarz

La Suisse a certes mieux supporté la crise que ses partenaires économiques, mais elle ne peut échapper aux développements mondiaux. Avec l'abolition du cours plancher face à l'euro, nous en avons tous pris conscience. À bien des égards, la meilleure performance relative du pays liée à un niveau de départ déjà élevé a été un mal plus qu'une bénédiction. Elle a exacerbé les jalousies et mené au diagnostic erroné selon lequel la réussite suisse serait essentiellement fondée sur l'opportunisme et la concurrence déloyale. À cause d'elle, la Suisse subit désormais une pression internationale jamais égalée. Nous sommes forcés de constater qu'elle fait partie des grands perdants de la fin de la Guerre froide. Elle est peut-être même la grande perdante, notamment en raison de sa position privilégiée et de l'indulgence dont elle a fait l'objet.

Mais les conséquences internes du succès de la Suisse sont pires que celles qu'il a engendré dans les relations avec l'étranger. D'une part, nous sommes en proie aux doutes et à une grande division interne, d'autre part de larges couches de la population développent un incroyable mépris envers la performance extraordinaire de ce pays. La Suisse a su se tenir à l'écart de deux guerres – même sans être blanche comme neige, elle n'a pas à en avoir honte – et devenir l'un des pays les plus riches, compétitifs et innovateurs au monde.

Mais dans le luxe prospère la «frivolité de la pensée» (Markus Spillmann, NZZ): nombreux sont ceux qui semblent ne pas avoir compris à quoi cela tient. Il n'est pas exagéré de dire que la Suisse développe une tendance masochiste à l'autodestruction. Elle souffre du syndrome des Buddenbrook tel que décrit dans le roman éponyme de Thomas Mann: l'illusion, lorsqu'on a une bonne situation économique, de pouvoir consommer, distribuer des biens et de ne pas devoir se

préoccuper de la production de richesses. On pense pouvoir se consacrer uniquement à des occupations «plus nobles» telle que la culture, l'environnement, l'équité ou la lutte contre la pauvreté. Cette représentation est couplée au pitoyable mépris non seulement de Mammon, ce qui serait encore compréhensible, mais aussi de l'économie, de l'entrepreneuriat et de la finance. Pourtant, le climat favorable à l'économie était une caractéristique et l'un des facteurs de réussite de la Suisse, outre la neutralité, le fédéralisme, la démocratie directe et le principe de milice. Les formules «l'État, c'est nous», mais aussi «l'économie, c'est nous» ont distingué la Suisse de nations caractérisées par une tradition féodale ou de lutte des classes. Les initiatives contraires aux intérêts économiques – autrefois bien plus rares – n'étaient alors quasiment jamais couronnées de succès.

Nous penchons donc toujours plus du mauvais côté de la balance dans trois domaines. Il ne s'agit pas d'adopter le concept du «tout ou rien», mais on s'éloigne progressivement du juste équilibre.

1_ Une recherche de sécurité qui empêche le progrès

Entre le risque et la sécurité, nous choisissons toujours plus fréquemment la deuxième option, du moins pour les questions politiques et sociétales. Le fait que, dans notre vie privée, nous recherchions toujours l'adrénaline en pratiquant

La Suisse souffre du syndrome des Buddenbrook: l'illusion, lorsqu'on a une bonne situation économique, de pouvoir consommer, distribuer des biens et de ne pas devoir se préoccuper de la production de richesses.

des activités sportives si possible risquées rend la chose presque absurde. De la recherche de sécurité naît une tendance à la surréglementation, souvent véhiculée par les entreprises lorsqu'il s'agit d'en tirer des avantages par rapport à la concurrence – un coup dur pour la crédibilité.

Par conséquent, on voit apparaître une orientation hostile au progrès, comme une transition énergétique qui reste hermétique au développement de nouvelles technologies, qu'il y a même dans le nucléaire. Elle cause également une certaine hostilité vis-à-vis de la technologie: la Suisse prospère en matière de recherche et de dépôts de brevets, mais la transformation

en produits commercialisables s'effectue souvent à l'étranger. En outre, l'État paternaliste qui maintient la population sous tutelle, qui se soucie de notre bien-être et de notre santé, qui interdit et recommande, adopte cette même posture. Même notre gestion de l'échec économique est le résultat d'une attitude qui considère la prise de risque comme quasi immorale en cas de défaite. Pourtant, le risque le plus sérieux que puisse prendre une société est celui de l'aversion au risque. C'est malheureusement la direction dans laquelle nous allons.

2_ Une tendance à l'égalitarisme

Un autre aspect est notre tendance croissante à surévaluer l'égalité par rapport aux différences. Je laisse volontairement de côté la justice sociale et la jalousie, qui sont des mots d'ordre émotionnels desquels dérive le besoin d'une plus grande égalité économique. On oublie souvent qu'une égalité forcée par la redistribution (même un important réajustement des revenus et de la fortune) est en nette contradiction avec presque tous les principes de justice sociale. Celui qui considère l'incroyable diversité de l'humanité

comme une richesse, qui ne prétend pas jouer à Dieu et pouvoir égaliser ce qui ne peut l'être, utilisera la redistribution seulement pour rendre l'éducation accessible à tous et pour empêcher que, dans une société riche, des êtres humains puissent souffrir de privations. Malheureusement, pour adopter cette attitude de nos jours, il faut presque du courage, tout comme il en faut pour déclarer que la grande misère est révoltante, mais pas la grande richesse. Cette tendance à tout vouloir égaliser est un véritable danger pour la Suisse: autant l'égalité devant la loi est un important accomplissement humain, autant un nivellement artificiel des richesses est incompatible avec l'humanité. Elle mène aux utopies totalitaires imaginées par Platon ou Thomas More.

3_ Le mépris de l'ouverture

Dans l'appréciation entre l'ouverture et le repli sur soi prétendument destiné à protéger notre identité, nous ne devons pas tomber dans la deuxième option. Se soucier de la protection de l'identité est parfaitement compréhensible. Par définition, il n'existe aucun État qui ne protège ses frontières, qui ne fasse la différence entre «eux» et «nous». La plupart des pays se distinguent par leur langue, leur culture et leur religion communes, ainsi que par leurs frontières naturelles telles que les grands fleuves, les chaînes de montagne ou la mer. Les efforts de la Suisse pour se démarquer sont tout aussi logiques que la tentative de le faire au moyen de ce qui lie le pays et de ce qui le différencie des autres, c.-à-d. au moyen d'une histoire commune, de mythes et d'institutions politiques. À l'inverse, l'ouverture, l'échange et la diversité sont les fondements de l'innovation et de la prospérité – particulièrement en Suisse. Nous ne devrions donc pas détruire délibérément ce qui nous a permis d'en arriver là. Nous avons réussi grâce à l'efficacité des hommes, grâce à une pointe de hasard, mais surtout grâce à l'immigration, sans aucun doute. Si la Suisse n'avait pas fait preuve d'ouverture (contrôlée), elle jouerait aujourd'hui un rôle bien moins éminent dans l'économie, les sciences et la culture. Nous avons malheureusement tendance à l'oublier.

Le risque le plus sérieux que puisse prendre une société est celui de l'aversion au risque. C'est malheureusement la direction dans laquelle nous allons.

Exemples concrets de réformes

Ces quelques exemples concrets illustrent – en mots-clés et de manière non exhaustive – ce que pourrait contenir un programme de réformes:

Travail et éducation

- Augmentation de la productivité du travail par une concurrence plus forte sur le marché intérieur
- Suppression progressive des mesures d'accompagnement
- Meilleure utilisation du potentiel de main-d'œuvre (p. ex. femmes et seniors)
- Passage du financement de l'offre à celui de la demande pour les écoles

Entrepreneuriat et innovation

- Déductions fiscales pour le R&D
- Autorisation d'un fonds d'innovation alimenté par les CP
- Simplification du droit des faillites
- Diminution des charges administratives
- Introduction d'un taux unique de TVA
- Introduction d'un frein à la réglementation

Fiscalité et redistribution

- Aide à la personne plutôt qu'à la pierre en politique sociale
- Subventions seulement pour les revenus les plus bas, mais allègement de la charge fiscale de la classe moyenne

Santé et prévoyance vieillesse

- Remplacement de l'âge légal de la retraite par un ajustement automatique à l'espérance de vie
- Introduction d'un frein à l'endettement pour l'AVS
- Taux de conversion de la rente plus flexible dans la LPP
- Participation aux coûts privés et différenciée pour les caisses d'assurance-maladie

Transport et aménagement du territoire

- Introduction d'une tarification de la mobilité pour la route et le rail
- Densification des constructions existantes
- Réaménagement des zones de circulation et des friches industrielles

Énergie

- Ouverture de la transition énergétique à des évolutions techniques

Institutions politiques

- Développement de la démocratie directe en augmentant le nombre de signatures nécessaires pour lancer une initiative ou un référendum
- Renforcement de l'autonomie des communes grâce à des fusions

Le besoin d'une stratégie orientée vers l'avenir

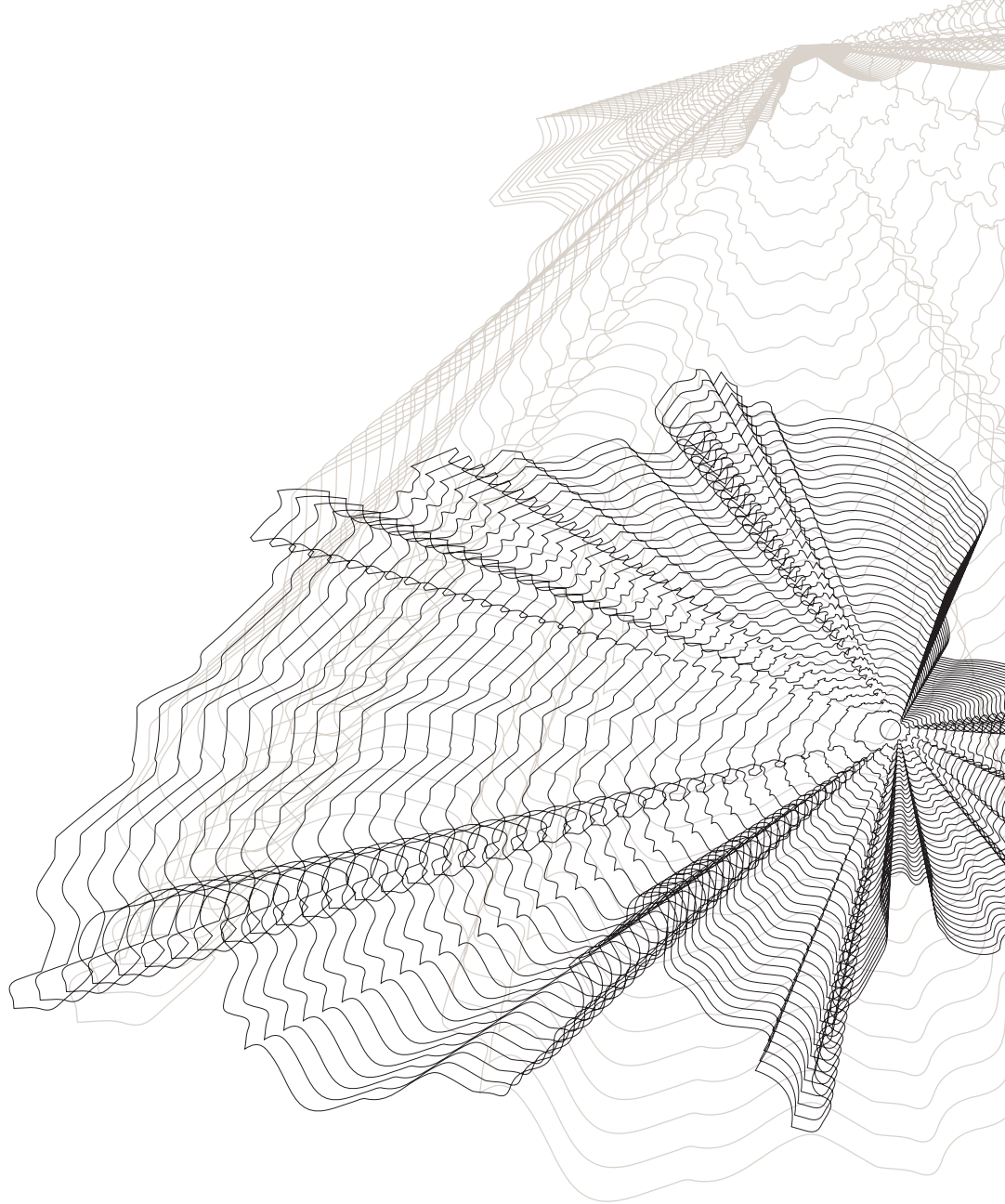
La peur du risque, de l'iniquité et de l'ouverture est l'expression d'un état d'esprit conservateur et passéiste, et qui révèle une certaine complaisance et satiété. Sur la durée, la conservation est synonyme de régression, par rapport aux autres, mais aussi en chiffres absolus. Actuellement, le plus grand danger pour la Suisse réside dans l'autosatisfaction. Qu'il s'agisse de la prévoyance vieillesse ou du fédéralisme, de la fiscalité ou de l'énergie, il nous manque une stratégie orientée vers l'avenir. Et j'exclus volontairement l'aspiration dépourvue d'imagination d'entrer dans l'UE.

Une véritable stratégie orientée vers l'avenir consisterait à connoter positivement le concept du «petit État helvétique». Au lieu de souffrir de provincialisme, d'enracinement et de petitesse, il faudrait être capable de tirer profit – au sens propre, mais surtout figuré – de la situation géographique, de l'histoire, des particularités et de

la petite taille du pays. Cette stratégie devrait aussi comprendre un programme de réformes à proprement parler, capable de peser face à ceux qui s'y opposent en permanence, qu'ils soient de gauche ou de droite. Large et global, il devrait signaler une volonté de changement et relayer une atmosphère de renouveau.

Avec une économie européenne dopée par la politique monétaire et une BNS se chargeant du sevrage, nous avons besoin d'un renforcement large et durable de l'économie, d'un recentrage de la politique et d'une cohésion nationale sur la base du même modèle réglementaire qui a fait le succès de la Suisse. Ce modèle sait apprécier et récompenser la performance, sans pour autant oublier les plus vulnérables.

Extrait de l'exposé de Gerhard Schwarz sur le thème «Réflexions économiques et politiques», à l'occasion des Bad Ragazer Verwaltungsratstage, 29.11.2014.



Responsables pour cette édition Gerhard Schwarz et Simone Hofer Frei, Avenir Suisse, Zurich collaborateurs Tibère Adler, Alois Bischofberger, Peter Buomberger, Jérôme Cosandey, Marion Hämmerli, Rahel Hediger, Urs Meister, Hugo Moret, Andreas Müller, Daniel Müller-Jentsch, Jörg Naumann, Verena Parzer Epp, Nicole Pomezny, Samuel Rutz, Lukas Rühli, Marco Salvi, Patrik Schellenbauer, Carmen Sopi, Rudolf Walser, Dominique Zaugg rédaction Rotbuchstrasse 46, 8037 Zurich téléphone 044 445 90 00 e-mail redaktion@avenir-suisse.ch traduction Véronique Bohn, Stefanie Joannin graphisme arnold.kircherburkhardt.ch tirage 900 exemplaires impression Feldegg Medien AG, www.feldegg.ch download Téléchargement et réimpression, aussi d'extraits, permis avec référence à la source («avenir sélection»); disponible sous forme de pdf sur www.avenir-suisse.ch.